



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La naissance et le baptême de Son Altesse Royale le Prince Félix	1
La célébration de la Fête nationale luxembourgeoise .	2
La session de printemps de l'Assemblée de l'Atlantique Nord à Luxembourg	5
Culture et technologies de communication – Discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à la Conférence des ministres européens des affaires culturelles à Berlin	7
La 44e Foire Internationale de Luxembourg	10
La visite d'adieu à Luxembourg de Monsieur Joseph Luns, Secrétaire général de l'OTAN	16
L'acte d'échange de 963 remis à la Ville de Luxembourg	17
La célébration du Memorial Day à Luxembourg . . .	19
Erleichterungen beim Grenzübergang zwischen der Bundesrepublik Deutschland und den Benelux-Staaten	20
Réunion du Conseil ministériel de l'Atlantique Nord à Washington	21
Luxembourg, place financière internationale	26
Les activités de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement en 1983	29
La restructuration de l'ARBED	31
Le Grand-Duché de Luxembourg et ses immigrants .	34
Le Port de Mertert en 1983	37

La naissance et le baptême de Son Altesse Royale le Prince Félix

Le 3 juin 1984 à 19.25 heures à la Maternité Grande-Duchesse Charlotte Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière a donné le jour à un Prince qui portera les noms de Félix - Léopold - Marie - Guillaume. Le lendemain matin à 8 heures 101 coups de canon tirés par une batterie d'artillerie mise en place sur les hauteurs du Fort Thüngen ont salué la naissance du Prince.

La nouvelle de l'heureuse délivrance de Son Altesse Royale fut portée officiellement à la connaissance du peuple luxembourgeois dans le Mémorial du 4 juin 1984 par les membres du Gouvernement.

Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, et Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, firent parvenir à Leurs Altesse Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi qu'à Leurs Altesse Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière des télégrammes de félicitations.

Le 7 juin 1984, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, accompagné de Madame Colette Flesch, Ministre de la Justice, du Maréchal de la Cour, Monsieur Christian Calmes, et de Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, se rendit à la Maternité Grande-Duchesse Charlotte pour procéder à la signature de l'acte de délivrance dont nous reproduisons le texte ci-après :

ACTE DE DÉLIVRANCE

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quatre, le sept juin, à quinze heures trente minutes,

Nous Pierre Werner, Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Ministre d'État, et Colette Flesch, Ministre de la Justice,

Nous nous sommes rendus au Centre Hospitalier de Luxembourg, Maternité Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, où étant

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Henri - Albert - Gabriel - Félix - Marie - Guillaume, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme, né au Château de Betzdorf, le 16 avril 1955,

Nous a fait connaître l'heureuse délivrance de Son Auguste Épouse, Son Altesse Royale la Princesse Maria Teresa, Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg, née à Marianao, La Havane, le 22 mars 1956,

Qui a mis au monde le trois juin mil neuf cent quatre-vingt-quatre, à dix-neuf heures vingt-sept minutes

à ladite Maternité Grande-Duchesse Charlotte, un enfant qui nous a été présenté et que nous reconnaissons, avec les témoins, être du sexe masculin et qui recevra les prénoms de Félix - Léopold - Marie - Guillaume.

En foi de quoi, Nous Président du Gouvernement, Ministre d'État, et le Ministre de la Justice, avons, en présence des témoins, dressé en double exemplaire le présent procès-verbal dont nous avons donné lecture à Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Henri - Albert - Gabriel - Félix - Marie - Guillaume, Grand-Duc-Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme, Père du Prince nouveau-né, ainsi qu'aux témoins ci-après désignés, à savoir :

Monsieur Christian Calmes, Maréchal de la Cour, et

Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, qui, en sa qualité d'Officier de l'État civil dressera l'acte de naissance en conformité des dispositions légales en vigueur,

et ont, le Père déclarant et lesdits témoins, signé avec nous le présent procès-verbal dont un exemplaire sera déposé aux Archives de l'État.

Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier et le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg signèrent ensuite l'acte de naissance.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'acte de naissance :

ACTE DE NAISSANCE

de

S.A.R. le Prince Félix - Léopold - Marie - Guillaume

Luxembourg, le 3 juin 1984

Grand-Duché de Luxembourg

État Civil de la Ville de Luxembourg

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quatre, le sept du mois de juin, à quinze heures, trente minutes.

Nous Lydie Polfer, Bourgmestre, officier de l'état civil de la Ville de Luxembourg, canton de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Nous nous sommes rendu au Centre Hospitalier, Maternité Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, où, Son Altesse Royale le Prince Henri, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, nous a déclaré la naissance d'un enfant du sexe masculin, né à Luxembourg, au Centre Hospi-

lier, Maternité Grande-Duchesse Charlotte, route d'Ar-
lon, le trois juin courant, à dix-neuf heures, vingt-sept
minutes,

*Que cet enfant est fils de Son Altesse Royale le Prince
Henri - Albert - Gabriel - Félix - Marie - Guillaume,
Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de
Nassau, Prince de Bourbon de Parme, né au Château de
Betzdorf, commune de Betzdorf, le seize avril mil neuf
cent cinquante-cinq,*

*et de Son Altesse Royale la Princesse Maria Teresa,
Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg, née à Ma-
rianao, Province de la Havane, Cuba, le vingt-deux
mars mil neuf cent cinquante-six,*

*Conjoints, domiciliés ensemble à Luxembourg, Pa-
lais Grand-Ducal, résidant à Heisdorf, commune de
Steinsel,*

*Que l'enfant portera les prénoms de Félix - Léopold -
Marie - Guillaume,*

*En foi de quoi Nous Lydie Polfer, officier de l'état ci-
vil, avons dressé le présent acte et l'avons inscrit dans les
registres aux actes de naissance de la Ville de Luxem-
bourg.*

*Nous avons aux lieu, jour et heure susmentionnés
donné à Son Altesse Royale le Prince Henri - Albert -
Gabriel - Félix - Marie - Guillaume, Grand-Duc Héritier
de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de
Bourbon de Parme, Père de l'enfant nouveau-né, lec-
ture du présent acte qu'il a signé avec Nous.*

Le baptême

La cérémonie du baptême eut lieu le 24 juin 1984
dans la salle des fêtes du Palais grand-ducal, en pré-
sence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier
et la Grande-Duchesse Héritière et du petit Prince
Guillaume, de Mademoiselle Catalina Mestre, marraine,
et du Prince Jean, parrain, des grands-parents,
Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Du-
chesse, Monsieur et Madame Mestre, la Princesse Ma-
rie-Astrid et l'Archiduc Christian de Habsbourg, la
Princesse Margaretha ainsi que Monsieur Louis Mes-
tre.

Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Cham-
bre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Président
du Gouvernement, Madame Colette Flesch, Vice-Pré-
sident du Gouvernement, Ministre de la Justice, Mon-
sieur François Goerens, Président du Conseil d'État et
Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville
de Luxembourg, assistaient à la cérémonie.

Le Prince Félix fut baptisé par Monseigneur Jean
Hengen, Évêque de Luxembourg, assisté du Vicaire
Général Mathias Schiltz, de l'abbé Georges Vuiller-
moz, Aumônier de la Cour, et de l'abbé Roger Heintz,
curé de St Michel.

Monseigneur Hengen adressa des paroles de bien-
venue aux parents, à la marraine et au parrain et à tous

les participants à la cérémonie du baptême. Il expli-
qua le sens du baptême et l'engagement qui est pris
par les parents et les parrains qui présentent l'en-
fant au représentant de la communauté chrétienne.
Dans son homélie, Monseigneur Hengen dit : « Le
baptême ne peut être conféré qu'à celui qui croit et
qui donne une réponse positive à la Parole du Christ.
Cette réponse, le petit Prince que nous allons bap-
tiser, la donne par la foi de ses Parents, de ses Parrain et
Marraine, de toute sa Famille. Ce sont eux qui sont les
garants et les éducateurs de sa foi jusqu'au moment
où il est capable de ratifier lui-même la décision que
ses Parents, dans leur amour pour lui, ont prise à sa
place. »

Après la profession de foi des parents, de la marraine
et du parrain, le sacrement du baptême fut admini-
stré au Prince Félix qui fut ensuite consacré comme
il est de tradition à la Sainte Vierge, Patronne de
Luxembourg.

La cérémonie du baptême fut clôturée par la signa-
ture de l'acte de baptême par Leurs Altesses Royales
le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière,
Mademoiselle Catalina Mestre, le Prince Jean et
par Monseigneur Jean Hengen, Évêque de Luxem-
bourg.

La célébration de la Fête nationale luxembourgeoise

Comme chaque année, la Fête nationale luxem-
bourgeoise a été célébrée dans le pays avec l'éclat tra-
ditionnel. Dans la soirée du 22 juin, Monsieur Pierre
Werner, Président du Gouvernement, s'adressa en
langue luxembourgeoise à la population par une allo-
cution qui a été diffusée dans le cadre des program-
mes luxembourgeois de Radio Luxembourg et au
cours du Journal de Télé-Luxembourg ainsi que le di-
manche 24 juin dans le cadre de l'émission télévisée
« Hei Elei - Kuck Elei ». Nous reproduisons ci-après le
texte du message du Président du Gouvernement.

Dir Dammen an dir Hären,

D'ass wuel déi leschte Kéier wou ech als Präsident
vun der Regirong d'Wuert un iech riichten bei Geléen-
hét vun onsem nationale Feiertag dé jo och déi offi-
ziell Kommémoratioun vum Geburtsdag vun onsem
Grand-Duc Jean duerstellt.

Ech maen daat mat esou méi Wärmt well ech men-
gen datt déi lescht Joren, déi lescht Méint, an esou-
guer nach déi lescht Dég nés eng Kéier d'Soliditéit
vun onsen Institutiounen ënner Beweis stellen. A

speziell och déi Roll ënnerstreichen, déi de Grand-Duc als höchsten Arbitrer vum politesche Liewen an onsem Land duerstellt. Ech adresséieren duerfir un hier Kinneglech Altessen de Grand-Duc an d'Grande-Duchesse, un d'Grande-Duchesse Mère an un hier schéin an opbléihend Familjen meng härzlechst Wënsch an ärem Numm alleguer.

Ech hu gesot ons Institutiounen hun nés hir Solidaritéit bewisen an och d'Enegkét ënnert de Letzebuenger. Mir stin um Enn vun enger Legislaturperiod déi markéiert wor duerch déif wirtschaftlech Mutatiounen a Stéierongen déi grouss Problemer tëschend de Letzebuenger opgeworf hun. Si ass geméschtert gin souweit duerch d'Solidaritéit, duerch d'Enegkét an och duerch déi akzeptéiert Sakrificen fun onser ganzer Populatioun.

Ech schwätzen iewer och an engem Moment zu iech wou mer eng Campagne électorale hannerun ons hun, an och Wahlen, déi de Letzebuenger d'Méiglechkét nés gin hun a Fraihét an Independenz hir politesch Vertrieder ze bestëmmen.

D'Fraihét déi mer virun 40 Joer erem eruwert hun no dénen schrecklechen, schwaarzen, erdréckenden Krichsjoren! An duerfir erënneren mir ons haut och dorunner dat virun 40 Joer onse Grand-Duc Jean mat den Alliéierten un der Côte vun der Normandie geland ass an de Befreiungsmarch op Letzebuerg ënnerhol huet.

Zënterhir ass munches geschitt, ass ons d'Land e grouss Wé gaang, d'ass munches geschaaf gin, mer sin an Europa eragewouss, an haut sti mer do, ech menge gefestegt, an der Welt.

Mé de Nationale Feierdaag ass nët nëmmen do fir an d'Vergaangenhét ze kucken. En ass och do fir e Bléck an d'Zoukonft ze werfen an ons drun ze erënneren dat mer an dém nämlechte Gleichklank vu Fraihét, vu Solidaritéit an Disziplin d'Letzebuerg vum Joer 2000 mussen opbauen. Datt mer fir ons Médercher a Jongen nei Hoffnongen mussen schaaffen wéi se kënnen hiert Liewen méschteren. Datt mer hinnen an d'Häerz léen d'Unhängelechkét un onst Land, mé iewer och an hir Hänn an an hire Géschd d'Erzéihong, d'Ausbildong an dé Instrumenter déi et sollte méiglech maen, datt se wierklech an hirem Joerhonnert gutt liewe kënnen.

D'Klenghét vun onsem Land stong nach ni am Widersproch mat senger Méiglechkét, mat senger Fakultéit fir de Wuelstand vu senger Populatioun an den ënnere Fridden ze garantéieren.

Et ass dat jidderfalls é vun senge schéinsten titre de légitimité op Grond vun dém et seng Rechter a seng Flichten um internationale Plang geltend maache kann.

Ech wënschen vun Härzen dat dém ëmmer esou sollt sin!

Vive de Grand-Duc

Vive Letzebuerg

Message de S.E.M. Pierre WERNER, Président du Gouvernement à l'occasion de la Fête Nationale 1984.

Mes chers compatriotes,

C'est pour la dernière fois que j'ai l'occasion et l'honneur de vous adresser la parole en tant que Président du Gouvernement à l'occasion de la Fête Nationale Luxembourgeoise, qui représente comme vous le savez, la commémoration officielle de l'anniversaire de naissance de notre Chef d'Etat.

Je le fais avec d'autant plus de chaleur que les dernières années, les derniers mois et même les derniers jours, ont démontré une fois de plus la solidité de nos institutions démocratiques et particulièrement l'éminence du rôle que le Grand-Duc joue comme arbitre suprême dans la vie nationale.

J'adresse à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, à la Grande-Duchesse Mère et à la belle famille grande-ducale les vœux les plus chaleureux de toute la population luxembourgeoise.

Je dis que nos institutions ont prouvé leur solidité. Nous sommes à la fin d'une législature qui a été marquée par de profonds troubles économiques, où l'on a dû faire appel à l'esprit de solidarité, d'unité et de compréhension mutuelle des Luxembourgeois.

Cela a permis de maîtriser jusqu'ici la situation.

Nous sommes également au lendemain d'une campagne électorale et d'élections législatives et européennes qui à leur tour ont donné l'occasion aux Luxembourgeois d'élire dans la liberté et dans l'indépendance les représentants politiques de leur nation.

Cette liberté, cette indépendance que nous avons récupérées il y a 40 ans, lorsque notre Grand-Duc a débarqué avec les troupes alliées sur la côte de Normandie et a entrepris avec elles la marche de libération vers le Luxembourg! Depuis bien des choses se sont passées. Le Luxembourg a couvert un long chemin, un grand chemin dans sa vie nationale, dans la vie internationale.

Mais cette Journée Nationale n'est pas faite pour regarder seulement dans la direction du passé, il faut aussi jeter le regard vers l'avenir.

Et c'est dans la même consonance de l'esprit de liberté, de la discipline, de la solidarité que nous devons construire et continuer à édifier le Luxembourg de l'an 2000.

Il s'agit de donner aux jeunes générations des espoirs fondés qui leur permettront de maîtriser les problèmes que la fin de siècle leur posera.

Nous devons semer dans leur coeur d'une part l'attachement au pays, mais en même temps nous devons mettre à la disposition de leurs mains et de leur esprit les instruments, mais aussi l'éducation, la formation qui leur permettront de défendre leur existence et l'existence du Luxembourg au cours des décennies futures.

L'exiguïté de notre territoire, le nombre réduit de ses habitants n'ont jamais été en contradiction avec sa véritable faculté d'assurer le bien-être de la population et la paix intérieure.

C'est d'ailleurs le plus beau titre de légitimité que nous tenons pour défendre nos droits et nos devoirs dans la vie internationale.

J'espère qu'il en sera toujours ainsi !

Vive le Grand-Duc

Vive le Luxembourg

Les cérémonies officielles dans le cadre de la Fête nationale débutèrent le 22 juin dans la soirée par un dépôt de fleurs devant le Monument aux Morts de la Force Publique par les Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie et le Directeur de la Police, en présence de détachements militaires et de la musique militaire.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, ainsi que le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière se sont rendus cette année à Vianden et à Diekirch, respectivement à Esch-sur-Alzette la veille de la Fête nationale pour assister aux diverses manifestations organisées par ces municipalités.

A Vianden Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par Monsieur Raymond Frisch, Bourgmestre, et Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur. Après avoir déposé des fleurs devant le Monument aux Morts, les Souverains se rendirent à pied vers la place de l'Hôtel de Ville, acclamés sur leur parcours par un nombreux public.

A la place de l'Hôtel de Ville les nombreuses personnalités locales et du canton de Vianden furent présentées au Couple grand-ducal. Après une allocution du bourgmestre les Souverains ont assisté aux danses folkloriques et aux diverses manifestations culturelles avant de se rendre à l'intérieur de l'Hôtel de Ville pour une réception offerte par la municipalité. Après avoir signé le Livre d'Or de la ville, Leurs Altesses Royales prirent congé des autorités et se rendirent à Diekirch, où elles furent saluées par Monsieur René Steichen, bourgmestre, en présence de Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur. Après avoir déposé des fleurs devant le Monument aux Morts, les Souverains se rendirent à pied vers la place de la Libération où le bourgmestre présenta à Leurs Altesses Royales le commissaire de district, les députés de la circonscription et les bourgmestres du canton. Après une allocution du bourgmestre, les Souverains assistèrent aux diverses manifestations folkloriques des associations culturelles et sportives de Diekirch. Les Souverains se rendirent ensuite à la salle polyvalente où une réception fut offerte par la municipalité. Après la signature du Livre d'Or de la ville, les Souverains ont pris congé des personnalités pour rejoindre ensuite la capitale.

A Esch-sur-Alzette la Fête nationale a également été célébrée avec un éclat particulier. Les cérémonies débutèrent la veille de la Fête nationale par un Te Deum à l'église Sacré-Coeur et un dépôt de fleurs devant le Monument aux Morts en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier. Entourés des personnalités, le Grand-Duc Héritier remontait à pied la rue de l'Alzette jusqu'à l'Hôtel de Ville où la Grande-Duchesse Héritière avait été accueillie entre-temps. A la salle des séances du conseil communal, Monsieur Jos. Brebsom, bourgmestre d'Esch-sur-Alzette, présenta au couple princier les membres du conseil communal et les invités d'honneur. Après une allocution

du bourgmestre, le couple princier signa le Livre d'Or de la ville et se présenta au balcon de l'Hôtel de Ville où il fut longuement acclamé par la foule.

A Luxembourg-Ville, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et le Prince Jean se rendirent à pied à la Place Guillaume où ils furent accueillis par Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la ville. Les membres de la Famille grand-ducale assistèrent ensuite à la retraite aux flambeaux de l'armée ainsi qu'au défilé aux flambeaux des associations culturelles et sportives. Ils ont assisté ensuite au feu d'artifice tiré du Pont Adolphe.

La journée du 23 juin débuta à Luxembourg par la traditionnelle prise d'armes et la parade militaire à la Place des Martyrs et à l'avenue de la Liberté. Après l'arrivée du Commandant de l'Armée, le Colonel Nicolas Ley, et du Ministre de la Force Publique, Monsieur Emile Krieps, le Grand-Duc Héritier et le Prince Jean furent accueillis aux accents du « Wilhelmus ». Le Grand-Duc, le Grand-Duc Héritier et le Prince Jean passèrent en revue les détachements militaires et prirent place ensuite à la tribune où l'on remarquait les attachés militaires accrédités à Luxembourg, les autorités municipales, les officiers et sous-officiers représentant les Corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police. La cérémonie fut clôturée par une parade militaire à laquelle prirent part une compagnie d'honneur de l'Armée à trois pelotons avec le drapeau et son escorte, une compagnie à deux pelotons, un détachement avec des anciens drapeaux, la musique militaire, un détachement motorisé, un détachement de la Gendarmerie, un détachement de la Police et un détachement motorisé de ces deux Corps. Relevons qu'avant la parade militaire le Grand-Duc a remis le nouveau drapeau de la Police au Colonel Aloyse Harpes, Commandant de la Police.

A 11.00 heures un Te Deum solennel fut célébré à la cathédrale de Luxembourg par Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et le Prince Jean. Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes, les membres des Corps constitués, le Conseil National de la Résistance, les comités des associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des mouvements patriotiques etc.

Le programme musical du Te Deum fut exécuté par la Maîtrise de la cathédrale sous la direction de l'Abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par l'Armée au lieu dit « Trois Glands ».

Dans toutes les villes et localités du pays des manifestations patriotiques auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population eurent lieu à l'occasion de la Fête Nationale. Des services religieux furent célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête Nationale était marquée par des réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.

La session de printemps de l'Assemblée de l'Atlantique Nord à Luxembourg

L'Assemblée de l'Atlantique Nord a tenu sa session de printemps du 24 au 28 mai 1984 à Luxembourg. Au cours de la séance plénière qui a réuni le 28 mai 184 parlementaires des 16 pays de l'OTAN pour un débat général sur le thème « Perspectives des relations Est-Ouest », Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a prononcé une allocution dont nous reproduisons ci-après le texte :

C'est avec un plaisir tout particulier que je saisis cette occasion de la séance plénière de la session de printemps de l'Assemblée de l'Atlantique Nord pour vous souhaiter une cordiale bienvenue au Grand-Duché de Luxembourg, au nom du Gouvernement luxembourgeois ainsi qu'en mon nom personnel.

L'objet de notre Alliance est de préserver la liberté et les traditions démocratiques des Etats membres. Or, votre assemblée est le forum par excellence où ces traditions démocratiques trouvent leur expression. Il n'est donc que normal qu'elle joue un rôle particulièrement important au sein de l'Alliance.

Aussi sommes-nous heureux et fiers de pouvoir, en ce trente-cinquième anniversaire de l'Alliance, abriter à nouveau en nos murs une session de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, et nous vous souhaitons un séjour très agréable et des travaux fructueux.

La période qui s'est écoulée depuis votre session d'octobre dernier a été riche en événements.

Les peuples et les gouvernements de nos pays avaient espéré que l'année 1983 serait marquée par un accord sur le démantèlement de toutes les fusées nucléaires à portée intermédiaire actuellement installées sur le sol de notre continent, et le non-déploiement de nouvelles fusées de ce type.

C'est la position qu'au nom de l'Alliance toute entière, nos amis américains ont défendue dans le cadre des négociations FNI à Genève. C'est aussi ce que réclamaient la plupart des manifestants qui ont parcouru les routes de l'Europe au cours de l'année dernière.

Malheureusement l'URSS a refusé de s'engager dans cette voie.

Il n'a pas non plus été possible de conclure avec elle un accord sur une solution intermédiaire.

Aussi, après avoir constaté que même après le délai de réflexion de quatre ans qui lui avait été laissé, l'URSS n'était pas prête à transiger, l'Alliance a finalement dû se rabattre, à regrets, sur la deuxième branche de l'alternative qu'elle avait établie en décembre 1979, et entamer l'installation d'un certain nombre de fusées Pershing II et de missiles de croisière.

Ce faisant nos Gouvernements ont suivi la résolution 148 de votre Assemblée dans laquelle vous les aviez invités instamment à rester fermes dans leur engagement de commencer les déploiements au mois de

décembre 1983 si aucun accord ne pouvait être obtenu à Genève.

Je me garderai bien de passer en revue, une fois de plus, tous les arguments qui ont caractérisé les débats de l'année dernière. Je voudrais simplement souligner que la thèse soviétique suivant laquelle les SS-20 et les Pershing II seraient des armes d'une nature radicalement différente parce que les Pershing II peuvent atteindre le territoire de l'Union soviétique alors que les SS-20 ne peuvent atteindre « que » l'Europe occidentale, démontre que l'URSS revendique pour elle-même le droit à un degré de sécurité supérieur à celui qu'elle est prête à reconnaître aux pays d'Europe occidentale.

Ceci est clairement inacceptable. Tous les pays ont un droit égal à la sécurité.

Malheureusement, l'URSS, en se fondant sur cette approche inégalitaire, s'est retirée des négociations de Genève et, sous le prétexte fallacieux de prendre des contre-mesures, a commencé le déploiement de fusées SS-21/22 et 23 à proximité immédiate du territoire des pays membres européens de notre Alliance. L'Union soviétique est donc en train d'accentuer encore le déséquilibre en sa faveur.

Du côté occidental la situation est claire : Les Etats-Unis sont prêts à reprendre à tout moment et sans condition préalable, les négociations INF et START.

Nous nous refusons à croire que les conditions auxquelles l'Union soviétique subordonne actuellement son retour à la table de négociation, à savoir le démantèlement des Pershing II et des missiles de croisière, puisse exprimer autre chose que le souci de gagner le temps nécessaire à une réflexion plus approfondie.

Nous attendrons donc avec patience, le retour de l'Union soviétique.

Pour leur part, les pays de l'Alliance, après avoir pris les mesures qu'ils estimaient nécessaires à leur sécurité, se sont aussitôt employés à confirmer une fois de plus, que le déploiement des missiles ne constituait en aucun cas l'expression ou le point de départ d'une politique de confrontation à l'égard des pays de l'Est.

En effet, même après la rupture des négociations de Genève, même après l'installation des fusées SS-21/22 et 23, l'Alliance continue à poursuivre à l'égard des pays de l'Est la double approche qui a toujours été la sienne, à savoir d'une part maintien de mesures de défense efficaces et crédibles, et, d'autre part, recherche d'un dialogue aussi approfondi que possible avec l'Est en vue de résoudre les points de désaccord, identifier les intérêts communs et étendre les zones d'accord.

Ni l'accueil négatif par l'URSS aux dernières propositions occidentales dans le cadre des MBFR à Vienne, ni le quasi-rejet du projet américain de traité

interdisant la possession, la fabrication, la détention ou le transport des armes chimiques, ni le refus soviétique de participer aux jeux olympiques de Los Angeles ne nous amèneront à nous résigner à l'installation d'une nouvelle période glaciaire dans les relations Est-Ouest.

Comme la recommandation No 82 de votre Assemblée nous y a invités, nous recherchons avec constance « l'instauration de relations plus positives avec l'Union soviétique ».

Dans la déclaration de Bruxelles du 9 décembre 1983, nous avons solennellement offert, une fois de plus, à l'URSS un dialogue politique large et ouvert ainsi qu'une coopération fondée sur l'intérêt mutuel.

Dans son discours du 16 janvier 1984, le Président Reagan a souligné avec force qu'il était animé du même esprit.

Pour démontrer l'importance qu'ils attachaient au processus CSCE, et au désarmement les Ministres des Affaires Étrangères de nos pays ont décidé d'assister eux-mêmes, le 17 janvier dernier, à l'ouverture de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe.

Les ministres des pays du Pacte de Varsovie, ont fini par en faire de même et des contacts fort utiles ont pu avoir lieu à cette occasion. Un accord pour la poursuite des négociations MBFR a pu être réalisé.

Ces contacts ont été poursuivis et ils seront poursuivis au cours des semaines et des mois qui viennent par des visites, dans les pays de l'Est, de Chefs de gouvernement et de Ministres des Affaires Étrangères de nos pays. Il sera ainsi possible d'expliquer mieux encore les positions occidentales au nouveau secrétaire général du parti communiste de l'URSS et à tous les dirigeants des pays de l'Est.

Les pays de l'Alliance ne recherchent ni la supériorité militaire, ni l'effondrement politique ou économique des pays du Pacte de Varsovie.

Ils ne peuvent cependant pas tolérer que ces pays utilisent la détente pour établir une supériorité militaire en leur propre faveur et pour exacerber partout dans le monde, les conflits locaux, afin d'aboutir à l'établissement de régimes qui leur sont dévoués.

Nous devons sans cesse rappeler aux dirigeants des pays communistes que ce sont eux qui, par le ton de leur propagande, déterminent le climat des relations internationales, et que l'Occident ne fait, à chaque fois, que réagir.

S'ils veulent démontrer la supériorité de leur propre système économique-politique sur le nôtre, ils ont à leur disposition un excellent moyen de le faire : c'est de réaliser dans leurs pays respectifs une situation telle que leurs peuples soient parfaitement heureux et que tout le monde ait envie d'y habiter.

En attendant, nous devons insister sur le respect strict de la Charte des Nations Unies, de l'Acte Final d'Helsinki et de la déclaration Nixon/Brejnev du 29 mai 1972, qui a, d'une manière assez remarquable, défini un véritable « code » des relations soviéto-américaines.

Ce document important ne prévoit pas seulement la « reconnaissance des intérêts de sécurité des partenaires sur la base du principe de l'égalité » mais il attache une importance tout aussi grande à la « renonciation à l'usage et à la menace d'usage de la force » à la « renonciation à des tentatives de se procurer directement ou indirectement des avantages au dépens de l'autre partie ». Il comporte l'engagement de ne « négliger aucun effort pour faire en sorte qu'il ne puisse naître des conflits ou des situations susceptibles de conduire à un accroissement des tensions internationales », ainsi que la promesse « de faire toujours preuve de retenue ».

Ce sont ces principes qu'il faut remettre en honneur aujourd'hui. Il en résultera certainement une amélioration du climat général des relations Est-Ouest, et les différentes négociations qui sont actuellement en cours dans le domaine du désarmement s'en trouveront sans aucun doute facilitées. Inversement des progrès dans le cadre de ces négociations, ne manqueront pas d'avoir des effets bénéfiques sur le climat général.

Les puissances alliées sont donc déterminées à ne négliger aucun effort pour faire avancer les négociations en cours.

À la Conférence de Stockholm les pays de l'Alliance s'emploient à donner une expression concrète à l'engagement de non-recours à la force que les Etats participants ont déjà assumé dans le cadre de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final de Helsinki. Ils ont présenté dans ce but des propositions de mesures de confiance et de sécurité qui correspondent exactement au mandat de la Conférence et que les pays de l'Est devraient dès lors accepter d'examiner en détail au cours de la deuxième session qui vient de débiter.

Dans le cadre des négociations de Vienne sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces conventionnelles en Europe centrale les participants occidentaux ont fait un effort pour faire sortir les discussions de l'impasse dans laquelle elles s'étaient enlisées. Nous espérons vivement que les pays du Pacte de Varsovie, lors de la reprise de ces négociations, reconnaîtront cet effort et accepteront de mettre au point avec nous un compromis final.

À Genève les Etats-Unis ont présenté, en matière d'armes chimiques, une proposition qui va beaucoup plus loin que la simple interdiction des armes chimiques en Europe, préconisée par l'URSS à Stockholm. Le projet de traité américain exige des Etats qu'ils déclarent le volume et l'emplacement de leurs stocks, qu'ils détruisent leurs réserves et leurs installations spécialisées et enfin, qu'ils s'abstiennent d'élaborer toute nouvelle arme chimique.

Qui, après les récents événements intervenus dans le conflit entre l'Iran et l'Irak, oserait nier qu'une telle décision est nécessaire ? Il est évident, par ailleurs, qu'une telle convention doit être assortie de mesures de vérification adéquates. Il appartiendra aux négociateurs d'en déterminer les modalités exactes et nous lançons un appel à l'Union soviétique pour qu'elle accepte des mesures de vérification, symétriques et réciproques, permettant non seulement de constater les opérations de destruction de telles armes, mais aussi de s'assurer qu'il n'existe plus de stocks non détruits et que la production a cessé.

Mais les relations Est-Ouest ne peuvent pas se limiter aux questions de désarmement ni aux contacts entre les Gouvernements.

Les relations économiques, les contacts dans le domaine de la culture et sur le plan humain revêtent, eux aussi, une grande importance. La solution des problèmes humanitaires, et la réalisation de tous les autres engagements assumés dans le cadre de l'Acte Final d'Helsinki et du document de clôture de Madrid sont des éléments indispensables d'une amélioration du climat international. De plus la crédibilité des Etats signataires en dépend.

Au cours de l'année passée notre Alliance a démontré, une fois de plus, son unité et sa cohésion.

Ensemble nous avons mené à bonne fin la conférence de Madrid et obtenu un document final qui nous donne satisfaction dans une très large mesure.

Ensemble nous avons fait face aux tentatives de l'Union soviétique de nous intimider dans l'affaire des fusées à portée intermédiaire.

Ensemble nous avons proposé aux pays de l'Est, dans la déclaration de Bruxelles, un dialogue politique large et ouvert ainsi qu'une coopération fondée sur l'intérêt mutuel.

Ensemble nous avons présenté des propositions constructives aux conférences de Stockholm, de Vienne et de Genève.

Alors ne nous laissons pas influencer par ceux qui veulent nous faire croire que nous sommes en train de

nous éloigner les uns des autres. Sur tous les points essentiels nous demeurons fermement unis. Bien sûr nous avons parfois des intérêts divergents. Bien sûr nous portons parfois une appréciation un peu différente sur telle ou telle situation locale ou sur le meilleur moyen de faire face à tel ou tel conflit.

Mais il en a toujours été ainsi et il ne saurait en être autrement car une alliance sans frictions n'est pas plus concevable qu'un mariage sans frictions.

Dans ce contexte je prends acte avec satisfaction de la déclaration faite le 30 avril 1984 par Madame Jeane KIRKPATRICK, Ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'ONU, dans un discours devant le « National Committee on American Foreign Policy » où elle a dit, et je cite :

« Je voudrais souligner qu'il n'y a présentement aucune discussion au sein du Gouvernement des Etats-Unis au sujet d'une restructuration de l'OTAN, d'un retrait de troupes américaines ou d'un changement de doctrine stratégique. »

Dans le même discours Madame KIRKPATRICK fait cette constatation qui, en ce trente-cinquième anniversaire de notre alliance prend toute sa signification et que je partage entièrement :

« Le fait est que les relations entre les Etats-Unis et ses alliés de l'OTAN sont, aujourd'hui, très bonnes et très fortes », et elle ajoute : l'OTAN a été un colossal succès ».

Je suis convaincu que, tous ensemble, nous ferons en sorte qu'il continue à en être ainsi.

Culture et technologies de communication

Les 23 et 24 mai 1984, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires culturelles, a participé à Berlin à la 4^e Conférence des Ministres européens responsables des Affaires culturelles. Le thème principal de cette conférence était : Culture et technologies de la communication.

Nous reproduisons ci-après l'intervention de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires culturelles, à la tribune de la Conférence, ainsi que le texte de la Déclaration européenne sur les objectifs culturels, approuvée par la Conférence à l'issue d'un débat qui avait été introduit par un discours de Monsieur Raymond Weber, président du Conseil de la Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe.

Je voudrais en premier lieu exprimer ma satisfaction et mon plaisir d'assister à cette 4^{ème} Conférence des Ministres européens responsables des Affaires culturelles. Je tiens à remercier Monsieur le Président de la Conférence Permanente des Ministres culturels des Länder de la République Fédérale d'Allemagne, Monsieur le Ministre Oschatz et les organisateurs de la Conférence de leur amical accueil en cette courageuse ville de Berlin.

En dehors de l'adoption solennelle de la Déclaration Européenne sur les Objectifs Culturels, que nous avons discutée lors de la Conférence précédente en 1981 à Luxembourg, qui est sans doute l'événement marquant de cette Conférence, l'ordre du jour a prévu un thème de grande actualité, à savoir : la Culture et les Technologies de Communication. Là encore nos travaux ont été préparés avec soin par des documents et notamment le rapport de M. Ingberg, qui situent le problème et suggèrent des orientations d'étude et d'action reprises en grande partie dans le projet de résolution.

Permettez-moi de vous présenter quelques réflexions sur ce sujet.

Je commence par citer un auteur américain J. Martin qui conclut une étude sur les systèmes de satellites de communications par les mots suivants :

« S'il y a des limites dans la consommation des matières premières disponibles à la surface de la terre, il n'y a pas de limites à la consommation de l'information, à la croissance de la culture, au développement de l'esprit de l'homme. »

A cela les nouvelles technologies et notamment la télématique spatiale contribueront puissamment. »

Cette vue débordant d'optimisme, est-elle exagérée ?

Une réalité se dessine certainement. Par le développement des systèmes de câble et de lancement de satellites de plus en plus performants, les programmes télévisuels de toutes sortes comme d'autres modèles d'information par le son et l'image vont s'étendre et proliférer. Ceci affectera profondément les données réglementaires et la géographie culturelle de notre continent.

Est-ce un mal ? Est-ce un bien ? C'est toute la controverse.

Je serais enclin à dire que le cas n'est pas fondamentalement différent des effets qu'a eus sur l'Histoire du monde l'invention de la typographie par Gutenberg. Les moyens dont l'homme inventif se dote, comme tels, enrichissent toujours l'Humanité en fin de compte, bien que dans le détail et dans la pratique elles puissent être employées pour le meilleur comme pour le pire.

Aussi signale-t-on des dangers pour la culture humaine ; le nivellement vers le bas de l'information et des programmes sous la pression des coûts de production montants, le développement d'une espèce de paresse intellectuelle du fait de la facilité d'absorption des images et des sons, à l'encontre du travail du cerveau, de la spontanéité et du génie créatif de l'homme se manifestant dans la lecture et l'écriture. Le flux multiple qui se déversera sur les esprits ne provoquera-t-il pas une déstabilisation des cultures, voire l'affaiblissement de l'identité culturelle, non seulement nationale, mais peut-être aussi européenne ?

Ici encore le pire n'est pas sûr.

Une expérience personnelle m'incline vers une vue optimiste des choses. Je crois qu'à condition de prendre certaines mesures de précaution et de discipline intellectuelle, l'effet de la communication multipliée agira dans le sens de la fécondation et de l'échange des cultures, c'est-à-dire dans le sens de l'épanouissement. En même temps, elle renforcera l'aisance de pensée et de comportement de l'homme libre.

Beaucoup de régions d'Europe vivent déjà l'état de concurrence internationale, dans les systèmes de communication. M. Ingberg cite le cas de la Belgique, dont les ressortissants sont déjà inondés de 10 programmes de télévision d'origines diverses. Je pourrais citer le cas de mon propre pays. D'ores et déjà le Luxembourgeois peut recevoir 10 programmes auxquels prochainement, par l'admission dans notre système d'antennes collectives, s'ajouteront deux autres programmes diffusés par des satellites de télécommunication français et britannique. Cela n'a pas modifié le délicat équilibre culturel et linguistique de ce pays situé à cheval sur la ligne de partage du monde germanique et latin. Bien plus, la particularité culturelle du Luxembourg s'est trouvée même renforcée.

En effet, il s'est avéré qu'un phénomène donné en matière sociologique et culturelle, provoque un anti-phénomène souvent positif. Cela se vérifie par exemple pour la richesse folklorique des minorités nationales. L'instinct d'émulation et d'imitation des hommes, au vu de ce que font d'autres, les ramène par respect ou par fierté à un retour vers leurs valeurs culturelles propres.

Le cas n'est pas différent si l'on se place au point de vue de l'identité européenne, vis-à-vis de cultures

venant d'autres continents. Tout cela naturellement à condition que nous ne nous laissions pas affecter par des maladies intellectuelles.

Si je retrace le problème de l'identité sur le plan européen, je dois constater qu'il a de multiples facettes qui sont commandées toutes par la nécessité d'une politique volontariste européenne. La culture et l'expérience européennes doivent se traduire dans la confection des programmes, leur échange, les co-productions ou des productions plurilingues qui devraient favoriser le coût croissant des programmes. Cela veut dire que l'impulsion, voire le choc, qui peut provenir de la multiplicité du programme, doit être déviée vers la créativité, vers la plus grande originalité, par exemple dans la production cinématographique.

Du côté du téléspectateur, il faut aussi une éducation, non seulement de la jeunesse, mais aussi des adultes, pour l'utilisation intelligente et enrichissante des nouvelles technologies.

Si nous sommes en faveur de la libre compétition et du libre flux des informations, cela ne doit pas nous empêcher de prévoir quelques garde-fous et l'imposition de quelques disciplines internationales.

Je pense à des règles qui sont celles de bon voisinage et qui pourraient se concrétiser dans un code européen de bonne conduite, surtout l'objectivité de l'information, le respect de certaines législations ou de comportements nationaux. Les programmes prônant la violence, la brutalité, le racisme ou la pornographie, devraient être combattus selon un consensus général, le respect des opinions religieuses sauvegardé. Un échange d'expériences serait aussi à organiser en ce qui concerne les programmes scolaires et pédagogiques.

Autant de domaines de coopération pour lesquels les organes du Conseil de l'Europe offrent le cadre approprié de discussion et d'accord. Il en est de même des problèmes que les nouvelles technologies posent en matière de protection des droits d'auteur.

Ceci me permet de rendre hommage à l'action du Conseil de l'Europe et de ses commissions culturelles, et plus spécialement aux impulsions données par le Secrétaire Général, M. Karasek.

Je ne voudrais pas m'étendre dans cette brève intervention aux problèmes industriels et financiers que peut poser l'interaction culture-technologie.

La C.E.E. à son tour a abordé récemment ces problèmes qui comportent dans son chef deux exigences.

1. Toute initiative communautaire doit être dans le sens de la philosophie de Marché Commun, qui est le libre flux des prestations de toute nature, y compris l'information et la non-discrimination commerciale.
2. En même temps la Communauté doit promouvoir la coopération pour le hardware et le software à propos de nouvelles technologies, encourager les industries de la télématique et de l'électronique ainsi que la recherche, sans exclure la coopération avec d'autres pays européens.

Une politique de télécommunication doit être axée dans son ensemble sur une meilleure cohésion européenne et la sauvegarde de nos valeurs communes, dont deux essentielles sont la démocratie et la liberté.

Déclaration européenne sur les objectifs culturels

NOUS, MINISTRES EUROPEENS RESPONSABLES DES AFFAIRES CULTURELLES,

Considérant le rôle déterminant de la culture, ensemble des valeurs qui donnent aux humains leur raison d'être et d'agir ;

Considérant que les cultures européennes sont fondées notamment sur une tradition séculaire d'humanisme laïque et religieux, source de leur attachement inaliénable à la liberté et aux droits de l'homme ;

Considérant que le patrimoine européen est formé de ressources naturelles et de créations humaines, de richesses physiques mais aussi de valeurs spirituelles et religieuses, de croyances et de savoirs, d'angoisses et d'espoir, de raisons d'être et de modes de vie, dont la diversité fait la richesse d'une culture commune, base fondamentale de la construction européenne ;

Ayant engagé une large consultation en Europe sur les objectifs culturels du développement,

AFFIRMONS QUE

La finalité de nos sociétés est de permettre à chacun de s'épanouir dans la liberté et l'attachement solidaire aux droits de l'homme ;

Un tel épanouissement passe par la culture qui constitue le facteur essentiel d'un développement harmonieux des sociétés avec les facteurs sociaux, économiques et technologiques ;

Les richesses humaines – affectives, mentales, physiques – constituent la finalité et le moteur du développement ; ces richesses s'expriment sous forme d'aspirations et de valeurs, de manières d'être, de penser et d'agir, fruits de l'histoire et ferments d'avenir.

INVITONS LES ETATS MEMBRES, MAIS AUSSI LES ORGANISMES CONCERNES, LES CITOYENNES ET CITOYENS EUROPEENS A CONCENTRER LEURS EFFORTS POUR

Développer le patrimoine et la création

1. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine européen en contribuant à son enrichissement continu par la création ;

2. Favoriser l'accès de tous à ce patrimoine et contribuer ainsi à la prise de conscience de l'identité culturelle européenne et à sa promotion face aux nouveaux moyens de communication ;

3. Promouvoir des formes de développement propices au bonheur des hommes et des femmes, à l'amélioration de leur environnement et de leur cadre de vie.

Développer les aptitudes humaines

4. Assurer à chacun le libre accès à l'éducation et à la formation nécessaires à l'épanouissement de l'ensemble de ses facultés et à sa digne insertion dans la société ;

5. Offrir à chacun dès le plus jeune âge les conditions propices au développement de ses aptitudes à l'autonomie et à la création de même qu'à sa participation pleine et responsable à la vie sociale ;

6. Contribuer à l'apprentissage par tous des instruments nouveaux d'information et de communication, afin que le progrès technique puisse servir au bien-être de tous, et donner à la science et à toute connaissance les moyens d'exprimer leur richesse en idées, symboles et images.

Assurer la liberté

7. Assurer à chacun, sans discrimination aucune, le plein exercice de la liberté de pensée et d'expression y compris de ses aspirations à vivre selon ses propres convictions dans le respect des droits de l'individu ;

8. Développer les espaces de création et d'expression, les échanges de créateurs et leur libre circulation, l'utilisation démocratique des nouvelles technologies de communication, pour permettre aux individus d'exercer leurs aptitudes et d'apporter leur contribution au développement de la société dans la pleine reconnaissance de leur identité et de leur rôle ;

9. Encourager une plus grande souplesse dans l'organisation sociale, notamment, dans l'aménagement du temps de travail et de loisir afin que les individus puissent bénéficier d'alternances dans leurs activités.

Promouvoir la participation

10. Assurer à chacun la possibilité de contribuer à la formation des idées et de participer à la définition des choix qui déterminent l'avenir ; à cette fin, permettre à chacun l'accès – aussi large que possible – aux informations et aux connaissances ;

11. Veiller à ce que les actions collectives – ou conduites au nom de la collectivité – soient clairement exposées, publiquement débattues, démocratiquement décidées et mises en oeuvre ;

12. Favoriser la reconnaissance de l'identité culturelle des migrants, minorités et régions et leur participation à la vie sociale afin que nos sociétés, respectueuses de la diversité, permettent l'émergence de nouvelles solidarités.

Encourager la solidarité

13. Souligner le rôle fondamental de la solidarité et favoriser le développement des différentes formes à travers lesquelles elle s'exprime, en particulier : la famille, les communautés locales et les associations volontaires ;

14. Favoriser l'émergence et le développement de formes de solidarité nouvelle autour de projets d'intérêt commun conçus en fonction des affinités, des convictions et des besoins ressentis par les individus et des groupes sociaux.

15. Créer dans nos sociétés les conditions favorables à une meilleure compréhension entre populations, d'âges et de cultures, de religions et de traditions, différents.

Bâtir l'avenir

16. Favoriser l'invention, l'expérimentation et l'adoption de pratiques sociales correspondant aux aspirations des Européens et contribuant à l'essor de formes nouvelles de développement ;

17. Participer activement à la réalisation de la construction européenne, notamment, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont notre patrimoine commun ;

18. Promouvoir les relations et la coopération internationales fondées sur le respect mutuel et favorisant le développement de tous les peuples.

FACE AUX DEFIS DE NOTRE EPOQUE, NOUS, MINISTRES EUROPEENS RESPONSABLES DES AFFAIRES CULTURELLES, ADOPTONS CES OBJECTIFS GAGES DE LIBERTE ET D'ESPOIR.

L'inauguration de la 44e Foire Internationale de Luxembourg

Le 26 mai 1984 a eu lieu la cérémonie d'ouverture de la 44e Foire Internationale de Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Relevons que 2.200 exposants de 52 pays ont participé à cette Foire de Printemps qui abrita aussi le premier Salon Européen de l'Invention et des Technologies Nouvelles. La Belgique était présentée pour la 25e fois avec un stand officiel. A l'occasion de cet anniversaire Son Altesse Royale le Prince Albert de Belgique a visité la Foire Internationale de Luxembourg le 29 mai.

Lors de la cérémonie d'ouverture des allocutions furent prononcées par Monsieur Claude Pescatore, président du Conseil d'administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes et Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes :

Altesses Royales, traditionnellement, Vous apportez le jour de l'inauguration de la Foire Internationale de Luxembourg Votre précieux encouragement aux agents économiques, exposants et organisateurs associés directement à cette importante manifestation.

Votre participation à cette 44e Foire nous conforte grandement alors qu'elle met en exergue l'importance que Vous accordez au bon fonctionnement de divers rouages de l'économie nationale, et cela aux différents niveaux auxquels les agents économiques sont appelés à assumer une responsabilité dans la période de restructuration générale.

Vous marquez ainsi Votre attachement à une action continue, caractérisée par la solidarité agissante, la clarté du jugement ainsi que le courage pour aller de l'avant, de ceux qui se trouvent aujourd'hui réunis sous l'égide de la Foire Internationale à Luxembourg.

Soyez sincèrement remerciés de Votre concours, auquel nous sommes profondément attachés.

* * *

La sélectivité imposant sa loi, je serai amenée à axer mes réflexions sur l'évolution des composantes conjoncturelles et structurelles de notre vie économique dans plusieurs domaines essentiels, dont notamment l'évolution générale, la sidérurgie, le renouveau et la diversification industrielle, ainsi que sur quelques accents sectoriels.

Il va de soi que je ne me contenterai point de me limiter à un exercice descriptif. En effet, l'ouverture de la Foire Internationale de Luxembourg est l'occasion de faire le point, semestre par semestre, de la situation à Luxembourg. Inéluctablement, je serai amenée à agrémenter ma revue des circonstances du moment de certains éléments d'analyse de nature à indiquer une orientation pour l'action future.

Certes, mon ambition sera de faire oeuvre utile et je ne serai pas tentée d'aller au-delà du strict réalisme. Comme à l'accoutumée, ce seront les faits qui guideront mes propos et qui m'inspireront mes conclusions.

* * *

Constat économique à l'échelle internationale

Le pronostic d'une accalmie dans l'atmosphère générale de crise économique, formulé il y a deux mois, ne s'est pas démenti depuis lors. La situation économique mondiale est aujourd'hui plus satisfaisante qu'elle ne l'était depuis des années. Plusieurs facteurs positifs ont été dégagés notamment par la Commission des Communautés Européennes, le Fonds Monétaire International ou encore l'OCDE :

- décélération de l'inflation en général ;
- croissance du P.I.B. de quelque 2,4% dans la Communauté ;
- amélioration de la rentabilité des entreprises ;
- croissance du commerce mondial (+ 6,7% après une progression modeste de 3,7% en 1983) ;
- quasi stabilisation du chômage en Europe ;
- hausse annuelle de la production industrielle de 3,5% dans le cadre CEE (février 1983 à février 1984) ;

situation équilibrée dans le système monétaire européen, des soubresauts futurs n'étant cependant pas à exclure.

Ce sont là les faits économiques du printemps 1984 qui amènent les observateurs à conclure que la reprise est là. Encore faut-il nuancer l'analyse. La reprise est plus prononcée aux Etats-Unis qu'en Europe. Et si sur le vieux continent la chute libre est enrayée et les indicateurs économiques sont en hausse, la situation varie toutefois selon les pays et encore faut-il se demander ce qu'il faut entreprendre pour que les indices de reprise débouchent sur une croissance durable et non-inflationniste.

Si donc nous pouvons en ce printemps être moins pessimistes qu'il y a encore un an ou six mois, nous ne devons cependant pas verser dans l'euphorie. Notre objectif doit être d'abord d'empêcher une rechute avant d'entretenir la relance et d'entamer la remontée.

Si nous entendons bénéficier véritablement du répit que nous accorde la présente accalmie, c'est maintenant qu'il faut mettre en oeuvre les politiques à moyen terme conçues, pour garantir une croissance économique durable.

Lors de la réunion ministérielle de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques à Paris la semaine dernière, tous les intervenants ont insisté sur l'importance de la définition d'une stratégie de nature à assurer une croissance économique durable dans un monde en évolution. Il convient, d'une part, de corriger certains déséquilibres économiques et, d'autre part, de réduire certaines rigidités structurelles qui empêchent l'adaptation à l'évolution de la technologie et de la structure des échanges internationaux. Il faut, dans ce contexte, privilégier les investissements en équipements et en infrastructures mais aussi les investissements moins tangibles tels que les connaissances et la qualification professionnelle. En d'autres termes, il s'agit de créer un environnement économique favorisant l'esprit d'initiative et l'expansion des entreprises.

Le développement de l'économie luxembourgeoise s'inscrit ainsi, à l'heure actuelle, dans un climat international caractérisé par un relatif optimisme et par un souci certain de vigilance.

La note trimestrielle de conjoncture d'avril 1984 est disponible et les observateurs avertis de notre économie ici réunis en auront pris connaissance. Provisoirement l'indicateur de la production industrielle, en cours de réaménagement, manque pour les premiers mois de 1984. Nos analyses et nos débats futurs y reviendront.

Si je m'en tiens à un tableau de bord limité à 5 indicateurs, je constate que deux d'entre eux, le niveau des prix et l'équilibre extérieur, cernent plutôt les tendances inflationnistes, la marche générale de l'économie s'analysant utilement à l'aide de trois autres paramètres, c'est-à-dire la croissance du P.I.B., l'évolution des investissements productifs et la situation de l'emploi.

Qu'en est-il du premier couple d'indicateurs ?

Quant à l'inflation, la hausse intra-annuelle - décembre 1983 - était de 8 % ; celle notée en avril 1984 se chiffre à 7,8 %. Les prévisions admettent pour 1984

une moyenne annuelle de 7 %. Pour ne pas alimenter inutilement une controverse teintée par l'ambiance du moment, j'ajouterai que ce dernier chiffre n'est pas seulement celui du STATEC mais encore celui des Communautés européennes.

Par ailleurs, je rappelle que les instruments en matière de politique des prix, à savoir l'Office et la Commission des Prix ont été réaménagés et renforcés en 1983.

L'instrument de mesure du coût de la vie se trouve, lui, remis sur le métier et sera réformé en deux temps, suivant les vues arrêtées par le Conseil Economique et Social et discutées au sein du Comité de Coordination Tripartite.

D'autre part, je souligne que dans la formation de nos prix interviennent entre autres l'inflation importée, les fixations de prix dans le cadre communautaire, la composante monétaire et les initiatives législatives nationales indispensables dans le cadre de la restructuration industrielle. L'impact de la loi du 1er juillet 1983 à lui seul nous a valu une augmentation de 2,6 %. A cette multitude de facteurs s'ajoute évidemment la part d'inflation générée dans notre pays. Tout ceci, pour être généralement connu, n'empêche pas les procès d'intention....

N'en déplaise à certains, il existe en économie des rapports d'ensemble que ceux qui entendent agir en responsables n'ont pas le droit de vouloir, ni d'ailleurs les moyens de pouvoir ignorer.

Quant à l'équilibre extérieur, le déficit de notre balance commerciale en 1983 a été estimé à 23,5 milliards de flux. Pour l'exercice 1984, une hypothèse de stabilisation du déficit commercial au même niveau peut être établie. La balance des services exerce, nous le savons, un effet correcteur positif. Pour l'exercice 1983, la correction en question nous a valu un surplus de la balance des biens et des services de l'ordre de 60 milliards de flux.

Il est indéniable que le déficit répété de notre balance commerciale traduit une perte de substance et que les recettes externes des banques sont affectées d'un élément d'insécurité. Toutefois, il importe de percevoir dans ce contexte les nuances qui s'imposent à l'oeil de tout observateur objectif. Si nous nous accordons à vouloir corriger la tendance, il nous faut convenir également qu'une donnée structurelle de notre économie ne peut se modifier du jour au lendemain.

Pour ce qui est des trois paramètres concernant la marche de l'économie, je noterai en premier lieu que le P.I.B. a connu en 1983 une stabilisation. Pour l'année en cours une légère croissance en termes réels peut être prévue. L'indice de la production industrielle, disponible vers le milieu de l'année 1984, permettra de dégager avec une précision accrue l'évolution de nos activités industrielles. Je renvoie ici aux développements afférents de la note trimestrielle du STATEC.

Quant aux investissements productifs proprement dits, je note des mouvements nuancés : initiatives à suivre quant aux investissements sidérurgiques en 1984, comportements réticents dans l'industrie moyenne traditionnelle, investissement relancé par les petites entreprises et par les entreprises nouvellement créées.

Si nous ajoutons à ce constat l'évolution prévisible dans le secteur de la construction et celle des investissements publics, nous sommes amenés à admettre pour 1984 le maintien du mouvement régressif de la formation brute de capital fixe en termes réels.

Le dernier indicateur a trait à l'emploi. Le Luxembourg est, en l'occurrence, en position avantageuse parmi les pays partenaires du Marché Commun, puisqu'il enregistre en tout 1,9 % de chômeurs dans la population active.

Si d'autres parlent d'ouvrir une brèche durable dans le chômage, le Luxembourg peut cependant faire état durant les quatre premiers mois de l'année d'une amélioration sur le marché de l'emploi. D'autre part, notre taux de chômage correspond à un chiffre qui, selon les manuels, correspond au plein emploi et qui, dans d'autres pays, est considéré comme représentant un coussin amortisseur, non révélateur d'un véritable chômage.

En résumé, et malgré le fait que l'emploi intérieur total ait diminué récemment d'environ 0,3 %, c'est-à-dire 400 personnes à peu près, l'orientation du marché de l'emploi à Luxembourg ne peut être, économiquement parlant, qualifiée de dramatique.

Toutefois, je ne voudrais en aucune façon sous-estimer le drame et l'angoisse que recouvre, au plan personnel, ce chiffre, même si au plan purement statistique et de la théorie économique, il ne devrait pas tirer à conséquence. Le chômage constitue ainsi un des principaux défis posés à nos sociétés dans les années à venir, un chancre qu'il convient d'extirper de notre tissu économique et social et, partant, un problème qui doit continuer à recevoir notre attention et notre sollicitude constantes. Ceci d'autant plus que le marché du travail au Luxembourg, comme ailleurs, ne manquera pas de connaître encore à l'avenir une mutation profonde sous l'influence notamment du progrès technologique. La réponse à ce défi réside évidemment dans une politique de création d'emplois et d'adaptation continue des formations et des programmes à l'évolution du monde économique et industriel et du marché du travail.

Pour clore cette première partie de mon discours, à allure plutôt descriptive, j'aimerais ajouter – c'est l'évidence même – que l'évolution économique dans notre pays sera grandement influencée par les événements à l'échelle internationale, état de choses qui ne diminue en rien la nécessité d'une politique domestique future de sagesse et de progrès. Cette politique devra pouvoir s'appuyer sur les fondations solides dont j'aimerais vous entretenir à présent.

La sidérurgie

L'opinion publique, le pays en général et cet auditoire en particulier sont informés des initiatives prises et des développements notés dans le secteur de la sidérurgie.

Le fait est que nous enregistrons, ici aussi, une certaine accalmie. Au plan national l'ambiance de tension et de méfiance a cédé le pas à une atmosphère alliant la reconnaissance des éléments positifs à un optimisme raisonné. Les comptes de nos deux sociétés sidérurgiques, examinés et décortiqués publiquement, dénotent une amélioration. L'environnement

international, en termes de quantité, de prix et d'efforts de restructuration, se présente de façon plus positive.

Tout n'est pas joué pour autant, puisque les règles de conduite sont aujourd'hui fixées en Europe grâce à des quotas et à une discipline imposés prévisiblement jusqu'à la fin 1985. Il ne faut donc pas dans ce contexte sous-estimer les aléas pouvant découler d'initiatives inconsidérées, de la tentation de surenchère des aides et des interventions sporadiques de fauteurs de troubles.

Dans le cadre international élargi la compétition demeure soumise à différents facteurs pouvant aller en sens contraire : accords d'auto-limitation, poussée de producteurs nouveaux, existence de barrières protectionnistes, rivalité de grands blocs économiques, lutte pour les parts de marché.

Ces facteurs et d'autres rendent bien improbable l'élimination de l'ambiance de tension et de suspicion internationale, qui ne pourrait guère intervenir que grâce à une reprise générale dans les principaux secteurs utilisateurs d'acier. Même dans cette hypothèse, le marché ne sera pas prenant pour tout produit à n'importe quel prix. Auront une chance celles des sidérurgies qui les premières – et j'insiste sur ce point – auront restructuré leur outil et qui seront à même de profiter des créneaux existants grâce à la qualité et le prix des produits qu'elles commercialisent. C'est pour donner à la sidérurgie luxembourgeoise cette chance que les nombreux efforts du passé récent ont été fournis.

La loi du 1er juillet 1983 est progressivement exécutée dans les faits quant aux volets technique, économique, financier, social et institutionnel.

Trois faits importants sont intervenus sur une échelle plus vaste :

- la Commission des Communautés Européennes a donné, fin février 1984, le feu vert à la mise en oeuvre du programme de restructuration de notre sidérurgie ; il convient de le réaliser ;
- en deuxième lieu, il faut rappeler la négociation et la conclusion d'accords transfrontaliers avec les instances allemandes et belges compétentes ; il importe maintenant d'accélérer les procédures en cours et de finaliser les actes requis ;
- troisièmement – et je me rends compte que j'aborde un aspect délicat du problème – je constate la nécessité de finaliser le volet de la restructuration financière.

Sans vouloir rappeler les chiffres afférents, je tiens que conformément à une programmation à plus longue échéance et à une volonté jamais démentie d'assurer la survie de la sidérurgie les éléments suivants ont été mis en place : octroi des aides à l'investissement, participation de l'Etat dans le capital de l'ARBED et de SIDMAR, concours actif des banques, intervention – en voie de négociation finale – d'un actionnaire important privé, mise en oeuvre de la garantie de l'Etat, intervention de la SNCI. Au printemps dernier, à une autre tribune, j'avais appelé à un effort de solidarité de la collectivité nationale que j'avais cru pouvoir qualifier de colossal. Il l'a été. Par ailleurs, je ne voudrais pas, dans ce contexte passer sous si-

lence les sacrifices particuliers consentis par le personnel de l'entreprise.

Compte tenu de ces données, trois points restent importants et d'actualité :

- les conditions de marché qui seront déterminantes pour les résultats futurs de l'ARBED ;
- la nécessité de cesser, une fois pour toutes, la confusion en matière de restructuration financière, entre l'approche du Gouvernement se basant sur des résultats raisonnablement supportables, combinés avec une action sur les charges financières, et celle, insinuée furtivement, avec une indication discrète de chiffres, visant directement sans considération pour l'impact sur les finances publiques, la fiscalité et l'indice du coût de la vie, une importante réduction additionnelle dans l'endettement global, voire, son apurement pur et simple. Il n'est ni possible ni honnête de séparer artificiellement des choses qui forment un tout cohérent !
- la prochaine législature ne sera pas débarrassée du dossier sidérurgique qui restera délicat et essentiel. Le pays et ses forces vives auront à suivre de près son évolution.

Compte tenu des contraintes et des possibilités du pays, il conviendra d'appréhender une réalité en constante évolution et d'aviser aux mesures requises.

Ainsi donc nous ne sommes pas au bout de nos peines. En revanche, depuis le début de l'année, le marché s'est raffermi et - surtout - le cadre dans lequel s'inscrit notre action est fixé.

Plutôt que de nous attarder au cimetière des illusions perdues, nous avons réagi. Et grâce aux efforts consentis et à la politique poursuivie nous voyons - pour reprendre le mot de Victor HUGO - poindre « l'aube où le jour chasse le crépuscule ».

Il convient de poursuivre dans la voie que nous nous sommes tracée.

Avec l'outil réduit, rajeuni et performant aujourd'hui décidé, la sidérurgie luxembourgeoise n'est plus le dos au mur. Elle n'est pas à bout de souffle.

* * *

Développement et diversification économiques

Le renforcement de notre économie ne se limite cependant pas à la restructuration d'un secteur traditionnel ; il implique nécessairement la recherche de solutions nouvelles. La politique de diversification économique, poursuivie avec vigueur en parallèle avec la restructuration sidérurgique durant toute la législature qui touche à sa fin, constitue l'indispensable complément d'une réaction énergique à la désindustrialisation et d'un effort réel en faveur de l'adaptation du tissu industriel de notre pays. L'approche n'est pas nouvelle : les bases en ont été posées dès les années 60.

Pour ce qui est de la politique de diversification économique, les chiffres sont régulièrement actualisés et commentés. Je n'en rappelle que deux séries.

Depuis 1976, cinquante-six industries nouvelles se sont implantées, comportant des investissements approchant les 20 milliards de flux et la création de quelques 3.100 emplois nouveaux. Les prévisions de développement de ces entreprises indiquent un potentiel de quelque 1.580 postes de travail supplémentaires devant être créés à l'avenir.

Dans les entreprises existantes des projets de modernisation et d'extension réalisés dans la période de 1975 à fin 1983 ont permis l'investissement de 14,25 milliards et la création de 2.876 emplois nouveaux.

Tout récemment, il y a lieu de noter l'inauguration de NATIONAL LUXEMBOURG ALUMINIUM 2,1 milliards d'investissements, 180 emplois, ainsi que la modernisation de la division pneumatique génie civil de la Société Good-Year. Dans cette dernière entreprise, l'aménagement du temps de travail a déjà permis l'engagement supplémentaire de quelque 400 salariés. L'entreprise HUSKY a concrétisé son projet d'implantation comportant un investissement de 250 millions de flux et la création de 100 emplois additionnels. Dans les différentes parties de notre territoire des zones industrielles à caractère national ont été identifiées et se trouvent déjà largement viabilisées. Citons à titre d'exemple dans la région de Dudelange, les zones RIEDCHEN, WOLSER, SCHELECK et les terrains occupés par WSA, qui se révèlent comme constituant une infrastructure industrielle d'un attrait puissant.

Quelque 284 ha - dont 254 sont propriété de l'Etat - ont ainsi été mis en valeur. Cinq entreprises nouvelles s'y trouvent déjà et l'installation d'une sixième firme est d'ores et déjà décidée. Globalement, plus ou moins 6 milliards de flux vont y être investis. Cela veut dire emplois nouveaux, acquis et potentiels.

Cette opération porte un nom : action contre la désindustrialisation ou la sinistrose, programme de rénovation industrielle, destiné à faire oeuvre de substitution et d'enrichissement. Elle accompagne la consolidation du noyau sidérurgique demeurant à Dudelange dans le cadre de la restructuration en cours.

Croyez-moi, je suis consciente de la gravité des problèmes humains et du déchirement que ressentent les sidérurgistes appelés à se reconverter et à passer à d'autres activités. Mais un programme de réanimation et d'industrialisation, traduit méthodiquement dans les faits, constitue une approche plus constructive et une aide plus concrète que des récriminations inutiles ou des escarmouches retardataires.

Hier, certains d'entre nous ont assisté à Munsbach à l'inauguration de Bertrand GRANIT, investissement de 80 millions, création de 15 emplois nouveaux. Nous avons là un bel exemple de croissance d'une entreprise moyenne, située dans une zone de quelque 7 ha le long de l'axe routier Trèves-Luxembourg.

Egalement dans l'Est de notre pays, l'aide à l'exportation consentie à l'Usine de Wecker ainsi que le programme de réanimation de la zone industrielle nationale d'Echternach, anciennement occupée par MONSANTO, constituent autant d'illustrations d'un effort conséquent en vue de la restructuration et du rétablissement fonctionnel et équilibré des structures économiques à travers le pays.

Si j'ai cité ces quelques exemples, c'est pour illustrer la diversité et les potentialités d'une politique qui ne se limite pas, tant s'en faut, à ces réalisations. D'autres projets ont été exécutés, sont en train d'être examinés et bien d'autres pourront suivre.

Recherche et développement

La réussite de la diversification industrielle et le renouveau qui doit s'en dégager passent aussi par la mise en oeuvre de technologies nouvelles et de travaux de recherche qui sont à notre portée.

Elle repose sur un effort de formation à accomplir à tous les niveaux, pendant l'enfance, l'adolescence ou encore à l'âge mûr grâce à la formation permanente. Sans cet effort, nous ne pouvons réussir; s'il est couronné de succès, il pourra déboucher sur une recherche indigène, adaptée à nos capacités et à nos besoins.

Le « hiatus » technologique à l'égard des Etats-Unis et du Japon est de plus en plus ressenti au niveau de la Communauté Européenne. La Commission multiplie les documents sur les technologies de pointe et formule des propositions. Une réunion informelle des Ministres de l'Industrie a abordé ces sujets le 18 mai à Paris et a fixé certaines priorités, notamment dans le domaine des télécommunications.

Il est urgent de reconnaître que ces problèmes ne peuvent être résolus hors la dimension européenne. Il convient de dépasser tout retard dû à des raisons nationales et de faire éclater les cloisonnements des marchés européens. L'esprit de renouveau, à l'échelle européenne, doit être caractérisé moins en termes de jalousie à l'égard du voisin ou de crainte au regard des retards accumulés que par une détermination conséquente de progresser et de façonner l'avenir.

Le Luxembourg ne peut pas continuer à prétexter l'absence de liens organiques avec les grandes écoles de l'industrie et les cellules de recherche fonctionnant à l'étranger pour rester à l'écart des activités de recherche et de développement.

Il doit aussi reconnaître les mérites de ses chercheurs, valoriser les résultats d'une recherche industrielle non négligeable et créer un terrain plus propice à l'exploitation de voies nouvelles et à la conquête de créneaux disponibles. Pour ce faire, il peut et doit s'associer à des réseaux existants ou à créer au plan transfrontalier.

Cette discussion ne saurait être réservée à des spécialistes, enseignants ou théoriciens. Elle concerne directement nos agents économiques dont certains sont, heureusement, déjà sensibilisés.

Dans toutes les sociétés industrielles, le recours à la matière grise est un défi irrémédiablement lancé. Si le Luxembourg est pauvre en ressources naturelles, il s'agit dans ce domaine d'un défi qu'il peut relever, comme il a su le faire dans le passé. Il s'agit donc d'un point de passage obligé pour le renouveau indispensable que nous devons accomplir ensemble.

L'audio-visuel

Parlant de technologies nouvelles, il est un secteur qui est en pleine mutation, voire en ébullition. Je vise le secteur de l'audio-visuel. Nous assistons à une évo-

lution fulgurante des techniques et à une bousculade des utilisateurs potentiels.

Depuis près de soixante ans le Luxembourg est présent au plan européen dans le domaine de la radio-diffusion. Il convient de valoriser cet acquis et de veiller à l'utilisation optimale de la ressource naturelle que constitue la télédiffusion, actuellement en pleine évolution.

Dans cette optique, le Gouvernement encourage et accompagne la coopération envisagée par la CLT avec la France dans l'exploitation du satellite TDF.

Parallèlement, et animé du même souci, il poursuit la réalisation d'un projet de satellite de moyenne puissance et d'utilisation de fréquences de service fixe par satellites (système GDL/Coronet).

Ce dernier projet comporte, outre la possibilité de fixer à Luxembourg des activités de programmation et de services auxiliaires des différents utilisateurs de ce satellite, des retombées industrielles éventuelles non négligeables.

A ces titres, les projets actuellement en discussion représentent un élément de la politique du Gouvernement en matière de diversification industrielle.

Le secteur tertiaire

Il est connu que le secteur tertiaire dépasse les 60 % et que 63,6 % de la population active travaille dans les services. Il faut d'autant moins s'en offusquer que le développement économique de notre pays est largement tributaire de ce secteur en expansion. Néanmoins, il convient de mettre en garde au sujet d'un glissement trop prononcé vers le secteur tertiaire et notamment les services financiers, phénomène qui pourrait comporter le danger d'un nouveau monolithisme. Par ailleurs, il serait vain de vouloir ignorer que les innovations et les gains de productivité dans les services également ne manqueront pas de poser des problèmes d'adaptation et de réorientation.

D'autre part, le tertiaire industriel à cheval sur les secteurs tertiaire et secondaire a contribué pour 40 milliards à notre balance de paiement dégageant sur ces opérations un solde d'environ 16 milliards. Il s'agit d'un domaine d'avenir qui mérite sans doute une plus grande attention de notre part.

Enfin, il est acquis qu'il existe un jeu d'interaction enrichissante entre les différents secteurs et que donc le tertiaire ne saurait vivre sans activité de production fonctionnant en parallèle.

Les PME

L'expérience de tous les jours révèle que les petites et moyennes entreprises, relevant des classes moyennes, gagnent en importance alors qu'elles se trouvent impliquées dans l'ensemble des phénomènes caractérisant la mutation de notre économie : formation, prestations individualisées, équilibre dans les structures, création d'emplois, goût du risque, innovation. Leurs résultats sont largement positifs et leurs efforts méritent encouragement.

L'agriculture

Quant à l'agriculture, les récentes décisions européennes nous confrontent à de nouvelles analyses,

voire à des révisions déchirantes, notamment dans le domaine de l'orientation des productions.

Pour ma part je voudrais attirer l'attention sur le développement possible que constitue le domaine de l'agro-alimentaire et demander à l'ensemble des agents économiques du pays de bien vouloir mesurer à sa juste valeur l'immense effort de réadaptation des structures fourni dans le passé et qui ne manquera pas de devoir être poursuivi à l'avenir.

* * *

Vous comprendrez certainement que je ne veuille pas prolonger cette esquisse de la situation dans les différents secteurs outre mesure.

Pour conclure mes propos, je m'essaierai à quelques réflexions générales valables pour l'ensemble de notre économie.

Revenant à la récente réunion ministérielle de l'OCDE, je soulignerai le souci généralisé de tirer le meilleur profit des signes de reprise qui se manifestent indéniablement dans les différentes économies occidentales, souci qui a dominé les débats et qui peut se résumer dans la formule suivante: Assurer une croissance économique durable grâce à une politique d'ajustement souple dans une économie en pleine évolution.

En ce qui concerne le Luxembourg, j'estime que nous devons également adopter cette orientation. Au moment où nous pouvons caresser l'espoir d'avoir atteint le creux de la vague et où nous nous trouvons confrontés à la tâche d'assurer la remontée, il est indispensable que nous ne nous laissions pas emporter par le soulagement compréhensible et légitime que nous éprouvons. Au contraire, nous devons nous attacher à organiser mieux encore notre effort pour nous donner les moyens de réussir. Suivant les prévisions actuelles la remontée ne saurait être que longue et difficile.

En accord avec les experts internationaux, je suis d'avis que la politique à suivre devra mettre en exergue la flexibilité et faciliter l'adaptation de nos structures au changement dans les technologies, à l'évolution des marchés et aux variations de l'offre de moyens de production.

Les aides publiques, notamment aux industries structurellement affaiblies, devront avoir un caractère temporaire et être liées à une restructuration efficace comportant un calendrier préétabli. Pour faciliter la création de nouveaux emplois, il s'agira d'améliorer l'efficacité économique et le climat des investissements. La modération dans l'évolution des salaires pendant la phase de reprise sera doublement importante alors qu'elle sera de nature à promouvoir l'effort d'investissement tout en permettant de contenir les pressions inflationnistes. Si aujourd'hui un optimisme raisonné n'est plus déplacé, il importe avant tout de veiller à ce que l'effort déjà fourni, lequel ne pourra que rester unique dans l'histoire de l'évolution économique au Luxembourg, soit réellement valorisé et que les modestes résultats désormais acquis, loin de nous inciter à l'exubérance, nous amènent à consolider et développer les fondements de la relance.

Une euphorie intempestive ne manquerait pas, en effet, de compromettre pour l'avenir l'évolution favorable et les petites satisfactions que d'aucuns seraient tentés d'accorder au socio-corporatisme, comportent le danger extrêmement réel de compromettre peut-être définitivement la refonte de notre appareil productif.

Une période électorale n'incite généralement guère ni au détachement, ni à la mesure. Cela est presque inéluctable. Je me dois cependant d'attirer à cette occasion l'attention des responsables économiques et de l'ensemble de nos concitoyens sur la gravité de la période que nous traversons et l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés. Permettez-moi de formuler le vœu que notre pays trouve la force nécessaire pour assurer sa survie dans l'indépendance et la sérénité, que seul peut lui apporter un fonctionnement fluide des mécanismes d'une économie de marché forte, donc libre.

Au cours de l'année écoulée, il a souvent été question de Dudelange et de son avenir. Je voudrais, dans ce contexte, citer un des grands dirigeants de notre sidérurgie qui, dans la préface qu'il a contribué à remarquable ouvrage consacré à Dudelange, l'Usine centenaire rappelle que la première usine sidérurgique intégrée du Grand-Duché, est née en réponse à une crise. « Dans les crises qui se sont succédées par après » poursuit-il, « Dudelange a su faire face d'une manière exemplaire aux difficultés de l'heure et a réussi à les surmonter, fût-ce au prix de sacrifices très lourds. Dans ces épreuves, le succès était d'abord la récompense d'une force morale exceptionnelle, d'une somme incalculable de ténacité et de courage: C'était aussi le fruit de grandes qualités professionnelles, d'intelligence et de cœur, avec à leur tête le goût du risque, l'ingéniosité et, surtout, la foi dans le progrès technique qui seul, en définitive, rend possible le progrès social, le but de tous nos efforts ».

Et, souligne l'auteur un peu plus loin, pour sortir victorieux du défi qui a été relevé, il faut une volonté commune de réussir, l'esprit de pionnier et la foi.

Aujourd'hui au Grand-Duché comme hier, à Dudelange, j'ose croire que tout est disponible, la ténacité, le courage, les grandes qualités professionnelles, l'intelligence et le cœur, le goût du risque, l'ingéniosité, le progrès technique, la volonté commune de réussir, l'esprit de pionnier, la foi.

C'est sur cette déclaration de foi en l'avenir de notre pays que je voudrais terminer.

Permettez-moi maintenant de revenir à l'objet propre de notre présence, c'est-à-dire à la Foire de printemps qui ouvre ses portes dans quelques instants pour transmettre un message à trois volets :

— en premier lieu, j'aimerais exprimer mes chaleureuses félicitations aux artisans directs du succès de cette importante rencontre économique, je veux parler des organisateurs infatigables et des exposants qui renouvellent régulièrement leur confiance à la Foire Internationale de Luxembourg ;

— par ailleurs, je voudrais signaler à nouveau les traits essentiels qui constituent la richesse de cette manifestation : diversité, mise en évidence des biens de consommation, des arts ménagers et du secteur loisir ainsi que présence d'une réunion internationale d'inventeurs symbolisant le nécessaire renouveau ;

— enfin, je formulerai le voeu que les efforts déployés trouvent leur juste récompense et que l'ambiance dynamique, propre à notre Foire de printemps, nous conforte dans notre confiance et notre courage pour aller de l'avant, sur la voie ardue, certes, mais balisée par des signaux positifs, annonciateurs de reprise économique.

La visite d'adieu à Luxembourg de Monsieur Joseph Luns, Secrétaire général de l'OTAN

Le 19 avril 1984, Monsieur Joseph Luns, Secrétaire général de l'OTAN, a effectué une visite d'adieu à Luxembourg au cours de laquelle il a eu des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, et Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique. A cette même occasion Monsieur Luns et son épouse ont été reçus en audience par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au palais de Luxembourg. Monsieur Luns ayant annoncé à la fin de l'année dernière sa décision de démissionner de ses fonctions, c'est Lord Carrington qui lui succédera le 25 juin 1984.

Au cours d'un déjeuner offert par le gouvernement en l'honneur de Monsieur Luns, l'allocution suivante a été prononcée par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement :

Monsieur le Secrétaire Général et cher Ami,
Chère Madame Luns,

Vous êtes aujourd'hui venu pour prendre congé de nous en tant que Secrétaire Général de l'Alliance Atlantique. Nous regrettons profondément de vous voir quitter ce poste où vous avez, avec des résultats tout à fait remarquables, donné le meilleur de vous-même.

Vous êtes, Monsieur le Secrétaire Général, l'un des grands hommes d'Etat de la seconde moitié du vingtième siècle. En disant cela je ne fais nullement allusion au fait que vous étiez l'égal par la taille, du Général de Gaulle puisque comme lui, vous mesurez 1m96, ni au fait que vous partagez avec celui qui fut, à certains égards, votre antagoniste, trois de quatre prénoms : Joseph, Marie, Antoine.

Permettez-moi d'ailleurs d'ajouter en passant, Monsieur le Secrétaire Général, que si vous aviez pu choisir vous-même vos prénoms vous n'auriez sans doute pas ajouté celui de Charles, mais bien peut être celui de Napoléon car il est bien connu que vous êtes un grand connaisseur et, à certains égards, un admirateur de l'époque napoléonienne.

Votre longue et brillante carrière politique a commencé en 1952 lorsque vous êtes passé directement du poste de Conseiller d'Ambassade à la Mission des Pays-Bas auprès des Nations Unies, à la fonction de Ministre des Affaires Etrangères.

Vous l'êtes resté jusqu'en 1971 atteignant ainsi une longévité à ce poste qu'on ne trouve d'habitude que chez des Ministres soviétiques ou ... luxembourgeois.

On raconte d'ailleurs qu'un jour vous avez évoqué le fait que le premier concile du Vatican a été interrompu par la guerre de 1870 en ajoutant „je n'étais pas encore Ministre ».

La contribution éminente et ineffaçable que vous avez apportée en tant que Ministre des Affaires Etrangères, à la vie politique des Pays-Bas à l'approfondissement et à la consolidation du Benelux et à la grande oeuvre de la construction européenne a été solennellement reconnue et honorée par l'octroi de la médaille Gustav Stresemann, le titre de docteur honoris causa de l'Université de Harvard, ainsi que par les prix Charlemagne et Joseph Bech.

Cette partie de votre activité d'homme d'Etat a d'ores et déjà trouvé sa place dans les livres d'histoire contemporaine, aussi n'ai-je pas besoin de l'évoquer ici plus en détail.

Votre nomination comme Secrétaire Général de l'OTAN a évidemment représenté, de la part des pays alliés, la reconnaissance de vos grands mérites et de la place éminente que vous aviez su acquérir dans la vie internationale.

Au cours des treize années que vous venez de passer à ce poste, vous avez marqué l'Alliance Atlantique d'un sceau indélébile et au moment de prendre votre retraite, vous laissez à votre successeur une organisation intacte et forte.

Vos vastes connaissances dans le domaine de la marine de guerre vous ont rendu particulièrement conscient du fait que le pôle militaire et le pôle diplomatique de l'Alliance revêtent une égale importance, et vous avez toujours agi en conséquence.

A la fin des années 70 vous avez su faire adopter par l'Alliance des mesures de redressement qui se sont traduites par la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration à long terme de notre dispositif de défense.

Convaincu que l'Europe ne pourrait pas continuer à jouer, à tout jamais, un rôle de sous-traitance en matière d'armements, vous vous êtes fait l'un des promoteurs du concept de la « two way street » (voie à double sens), préconisant des échanges plus équilibrés en

matière de fourniture d'armes entre les deux piliers de l'Alliance, les Etats-Unis et l'Europe. Vous avez soutenu la création, en marge de l'OTAN, du Groupe européen indépendant des programmes, au sein duquel la France est présente.

Pendant votre mandat le Conseil atlantique est devenu un forum permanent de consultations entre alliés sur tous les aspects des relations Est-Ouest, et notamment sur la Conférence d'Helsinki et toutes les réunions internationales qui l'ont suivie.

Enfin je voudrais vous exprimer notre gratitude toute particulière pour le rôle majeur que vous avez joué, depuis 1979, dans le grand débat public au sujet des forces nucléaires à portée intermédiaire et qui a précisément aidé l'Alliance à relever dans l'unité et la cohésion, le défi lancé par l'Union Soviétique.

D'une façon plus générale vous avez su, grâce à votre forte personnalité, donner à l'OTAN un visage et une voix. Vous avez su la personnifier et la faire écouter.

Nous espérons vivement que les journalistes garderont l'habitude de venir vous interroger à propos des événements futurs de l'actualité internationale pour que vous puissiez continuer à exercer votre influence et rappeler certaines vérités que d'aucuns ont parfois tendance à oublier, par exemple le fait que l'équilibre des forces est le gage non seulement de la sécurité occidentale mais aussi de la paix mondiale.

Nous continuerons d'ailleurs à trouver dans vos prises de position passées des réflexions qui nous aideront à affronter certains problèmes qui, en ce moment, reprennent un caractère d'actualité, tel que celui des relations transatlantiques et celui de la défense européenne.

Vous avez, à maintes reprises, attiré notre attention sur la nécessité de considérer les relations atlantiques avec réalisme. Ainsi, dans le discours que vous avez prononcé à l'occasion de la remise du prix Joseph Bech vous avez fait valoir à juste titre qu'il « serait utopique et même vain de chercher l'unanimité à tout prix entre les Etats-Unis et les pays européens car il est

dans la nature des choses que sur certaines questions leurs intérêts ne coïncident pas nécessairement. C'est à l'Europe de s'organiser pour défendre ses intérêts comme elle le fait par exemple avec succès dans les négociations GATT. »

En même temps vous n'avez cependant cessé d'insister sur la nécessité de maintenir vivante et intense la consultation entre les alliés d'Amérique du Nord et les alliés d'Europe et d'harmoniser la consultation atlantique et la coopération politique des Dix.

Vous n'avez pas voulu écarter à tout jamais la possibilité d'une défense européenne, mais vous avez exprimé avec force que « dans les conditions actuelles, elle n'est rien d'autre qu'une hypothèse d'école pure et simple et qu'elle le restera pour un avenir prévisible. »

S'il est légitime et nécessaire de renforcer le pilier européen de l'Alliance il est cependant indispensable de maintenir tous les pays membres indissolublement liés car leur sécurité est indivisible.

Ces principes, qui ont trouvé l'adhésion de tous les gouvernements luxembourgeois successifs, continueront à guider notre action après votre départ du poste de Secrétaire Général.

Je ne voudrais pas terminer sans avoir rendu hommage à Madame Luns pour le soutien discret et plein d'abnégation qu'elle a sans cesse apporté à son mari.

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous allez bientôt quitter vos fonctions actuelles, mais votre mission d'homme d'Etat n'est en aucune manière, terminée. Nous attendons, bien sûr, avec impatience, vos mémoires qui seront certainement riches en histoires amusantes.

Mais au-delà de cela nous sommes sûrs que vous resterez bien présent, et activement présent au milieu des débats qui continueront à agiter l'Europe, le monde occidental, voire le monde tout court.

Nous aurons donc l'occasion de vous revoir et de vous réentendre, et nous nous en réjouissons beaucoup d'avance.

L'acte d'échange de l'an 963 remis à la Ville de Luxembourg

Le dimanche des Rameaux en l'an 963, Sigefroi, Comte des Ardennes, acquit de l'abbaye Saint-Maximin de Trèves le castel de Lucilinburhuc en échange de ses terres de Feulen. Ce jour historique marqua la date de naissance de la ville et du pays de Luxembourg. L'échange fut scellé sous la forme d'un acte en double exemplaire. Celui du Comte Sigefroi est considéré comme ayant disparu, par contre l'acte de l'abbaye de Saint-Maximin est conservé depuis 1817 par la bibliothèque de Trèves. En reconnaissance des

liens historiques entre les deux villes, ce document a été confié le dimanche des Rameaux, 15 avril 1984, dans le cadre d'une brillante séance académique au théâtre municipal de Trèves, par la ville de Trèves à la ville de Luxembourg. A cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur Felix Zimmermann, 1er Bourgmestre de la ville de Trèves, Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Monsieur Bernhard Vogel, Ministre-Président de

Rhénanie-Palatinat. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement :

Ich möchte meinerseits Dank und Hochachtung aussprechen für den außergewöhnlichen Vorgang, dem ich die Ehre habe heute in Trier beizuwohnen. Diese Erkenntlichkeit schulden wir Luxemburger dem Ministerpräsidenten von Rheinland-Pfalz, Herrn Bernhard VOGEL, der sich als zuvorkommender Fürsprecher in dieser Angelegenheit erwies, aber insbesondere denjenigen, welche mit Großzügigkeit sich in die Geberrolle versetzen und damit einen historisch bedeutsamen Akt vollziehen. Ich wende mich mit Dank an den Oberbürgermeister und die Behörden der Stadt Trier sowie an den Archivar dieser in Kultursachen überreichen Civitas Trevirensis.

Warum hätte ich auch nicht ein Gedenken für die Vorgänger des Archivars, an die seit tausend Jahren sich folgenden Aufbewahrer und Hüter der Gründungsurkunde. Ihrer Sorgfalt und ihrer Ehrfurcht vor dem Dokument verdanken wir, daß es unbeschädigt bis in unsere Zeit erhalten geblieben ist.

Was sich heute hier abspielt zeugt davon, daß in diesem geographischen Raum Trier-Luxemburg die große Vergangenheit des europäischen Kulturaustausches in gediegender Form weitergeführt wird. Ja, dieser Raum hat europäische Geschichte, hat aber auch europäische Geschichte gestaltet. Er ist geprägt durch die Begegnungen der westeuropäischen Kulturen, aber auch durch die Prüfungen und Spannungsfelder des Zusammenlebens europäischer Völker.

Ist es nicht eigenartig, daß das Land zwischen Maas und Rhein als Herzstück des antiken Landes der Mitte, des unbeständigen Lotharingiens, so viele Gestalten und Werke hervorgebracht hat, welche getragen waren und sind von einer völkerverbindenden Lebensanschauung.

Das römisch-keltische Trier, gelegen an der die hercynischen Hochebenen durchschneidenden Mosel, mit ihren Verbindungen nach Süden und Norden, das karolingische Reich, die Kaiser aus dem Hause Luxemburg, unter denen Heinrich der Siebente das Ideal des universellen Reiches in sich trug, und von Dante als europäischer Monarch gefeiert wurde, wie auch sein Bruder der große Kurfürst Balduin, zeugen von dieser immer wieder aufbrechenden transnationalen Einstellung.

In der Folge der Jahrhunderte war Trier auch zum Bollwerk des christlichen Humanismus geworden, der sich in den vielen Lehrstätten, Abteien und Klöstern offenbarte sowie Kunst und Sitte vermittelte.

So möchte ich auch diese Feierstunde in den Dienst dieser großen Tradition stellen, einer Tradition die sich heute in der Form des gemeinschaftlichen, europäischen Aufbauwerkes offenbart.

In unser eigenes Land strahlte der Glanz insbesondere der Abtei St. Maximin herüber. Da unsere Feierstunde heute auch im Zeichen dieser Abtei steht, glaube ich dadurch den Übergang zur europäischen Neuzeit in Luxemburg zu finden. Und zwar indem ich anspiele an historisch bedeutsame und richtungsweisende Ereignisse, welche sich im Refugium Sancti Maximinii, unserem auswärtigen Amt, vor etwa 30 Jahren abspielten.

Die seit 1950 aufbrechende europäische Bewegung gründet vorerst auf der deutsch-französischen Versöhnung. Für die ersten und entscheidenden Schritte in dieser Richtung hatten die Regierungen das genannte Refugium Sancti Maximinii, also unser Regierungsgebäude, auserkoren. Hier vollzog sich in den Jahren 1955 und 1956 ein Gedankenaustausch auf höchster Ebene über die noch ausstehenden Gegensätzlichkeiten. Hier wurde am 27. Oktober 1956 das deutsch-französische Vertragswerk unterschrieben, welches das Saarproblem aus der Welt schuf und die Moselkanalisierung als sichtbares Symbol der Völkerbindung zum gemeinsamen Werk entstehen ließ.

Die Berufung der Stadt Luxemburg zum Sitz europäischer Institutionen seit 1952 hat wohl bei diesen historischen Verträgen Pate gestanden.

So kommt es, daß dieses Teilstück Lotharingiens an Mosel und Alzette heute wiederum seine europäische Sendung proklamieren kann. Das Verständnis für die großartige Idee der europäischen Einigung findet naturgemäß in diesen Grenzgebieten einen besonders günstigen Boden.

Wir begrüßen, daß trotz anhaltender europäischer Krisen, das Bewußtsein der Unausweichlichkeit des europäischen Zusammenschlusses wieder in den letzten Monaten und Wochen an Boden gewonnen hat. Jene welche glauben, daß der Alleingang der einzelnen westeuropäischen Nationen noch irgendwie Chancen gegenüber den Wirtschafts- und Machtblöcken sowie dem stürmischen Marsch der Technik haben könnte, irren sich gewaltig.

Im Vorfelde der europäischen Wahlen, müssen wir uns mehr wie je bewußt werden, daß von unserer Generation eine gewaltige Umstellung und schöpferische Kraft verlangt wird, um der aufsteigenden Generation die Voraussetzungen zu verschaffen, welche ihnen ohne bittere Kriegs- und Notstandserfahrungen, eine überzeugende Motivierung für Europa einzuflößen vermögen.

Diese Motivierung muß aber über das Wirtschaftliche hinaus in den Bereich des Geistigen und der Kultur reichen.

In dieser Richtung hat die heute vollzogene Geste etwas Beispielhaftes und Anregendes an sich, als Bestätigung einer zugleich nachbarlichen wie europäischen Freundschaft.

La célébration du Memorial Day à Luxembourg

Le 26 mai 1984 se sont déroulées à Luxembourg, au cimetière militaire américain de Hamm, les traditionnelles cérémonies du Memorial Day en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée à cette occasion par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement.

Every springtime we are gathered here in this Military Cemetery of Hamm to commemorate with emotion and contemplation the supreme sacrifice of thousands of young Americans who have crossed the Ocean to die in our far-away continent so that we may live free.

In the life of every nation there are these ceremonies, and the yearly 'Memorial Day' has become for the Luxembourg people a day to express its heartfelt gratitude to the American soldiers and officers – amongst them General George S. PATTON – who so valiantly fought to help restore peace and freedom to this country. In the darkest hour of our history, when the flame of liberty was crushed under the boot of the Nazi occupant, many a heart and hope was turned towards the United States with the strong desire to see her join the Allies in their fight against tyranny and oppression. How relieved were the European States when they realised that the bulwark of British defence, at first the sole bastion of hope, was to be strengthened by other Allies and, most notably, by the might of the United States.

In a few days we will celebrate the fortieth anniversary of the Normandy landing, a day that gave solace and courage to all here oppressed, and signalled that the day of victory was nigh for the forces of right and democracy. The men we honour today have not only achieved that victory; they also have won for us in Western Europe one of the longest periods of peace that this part of the world has ever seen.

Looking over these seemingly endless rows of little white crosses and stars (of David), we are reminded of our most sacred duty to their sacrifice: to ensure that the world will never again have to suffer from a holocaust of the magnitude of World War II! We owe it to their memory to do all that lies within our powers to bring about a safer and better world for the generations that are to follow us, to guarantee that our sons and daughters will never again have to lay down their lives in defence of freedom and democracy.

To this end, we have to stand firm in vigilance against ever-present danger, but we have also to be open to all new avenues that carry us further down the road of universal peace and well-being.

In order to ensure the first, we have come together in the North Atlantic Treaty Organisation, that very organisation which has kept our Europe free from renewed armed conflict. As a small nation, we are particularly grateful to be able to belong to such a strong partnership, for history has taught us in the most cruel of terms what it means to be left without proper defence against a foreign onslaught.

Yet, we must always remain open to the second aim that we ought to achieve, namely the creation of a world where one day the biblical prophecy of transforming 'swords into ploughshares' may become true. We see in our countries the rising anxiety of people who are afraid of a new conflict, rendered ever more dangerous by the perfection of newer and more deadly atomic weapons. We understand their fears and share their desire to spend the riches of our countries on the creation of a new world where the life of everyone is valued and where every individual will be able to lead a life worth that name. Thus, we have always participated in the various efforts to curtail the arms race and to find ways and means for a peaceful co-existence of countries and the resolution of disputes without recourse to armed force.

It is, I believe, the particular strength of our democratic systems that enables us to pursue these twin aims of safeguarding peace in freedom and security whilst working for the establishment of a juster and better world, because both concepts are derived from the same underlying philosophy which places the human person at the center-stage of the social system. Only those societies who value the individual and his rights can hope to assure for their citizens the well-being – material – and spiritual – that they all desire.

The people we honour today have sacrificed their lives for the ideals of freedom and democracy. While we bow to the greatness of their deeds, we also carry in our hearts the message with which they have left us: to strive for the establishment of a better world, where freedom reigns supreme and peace is not an idle dream. Let us join forces to achieve this end so that their deaths may not have been in vain!

Erleichterungen beim Grenzübergang zwischen der Bundesrepublik Deutschland und den Benelux-Staaten

A l'issue d'une réunion des Ministres des Transports de la République Fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas, de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg le 31 mai 1984 à Neustadt/Aisch, la déclaration suivante a été publiée :

Schlußerklärung des Verkehrsministertreffens der Benelux Staaten und der Bundesrepublik

1. Die Verkehrsminister der Bundesrepublik Deutschland: Dr. Dollinger, Belgiens: de Croo, Luxemburgs: Barthel, und der Niederlande: Frau Smit Kroes, haben am 31. Mai in Neustadt/Aisch, dem Heimatort des Bundesverkehrsministers, Maßnahmen zur Erleichterung des Grenzübergangs beschlossen. Auf Verkehrskontrollen im Eisenbahn- und Straßengüterverkehr zwischen der Bundesrepublik Deutschland und den Benelux-Staaten soll künftig weitgehend verzichtet werden. Gleichzeitig werden sich die Verkehrsminister für die Harmonisierung der fiskalischen und außenwirtschaftlichen Ausgangstatbestände in der EG einsetzen, damit die übrigen Grenzkontrollen mittelfristig abgeschafft werden können.

2. Im Güterkraftverkehr sollen Verkehrskontrollen an der Grenze künftig weitgehend entfallen. Die Kontrolle der Maße und Gewichte, des technischen Zustands der Fahrzeuge und der Sozialvorschriften soll durch Stichproben im Binnenland erfolgen. Die Beförderung gefährlicher Güter wird jedoch aus Sicherheitsgründen weiterhin an der Grenze kontrolliert.

Für die Kontrolle der Fahrtgenehmigungen im internationalen Güterkraftverkehr wird ein System entwickelt, das die Kontrolle an der Grenze nach Möglichkeit überflüssig macht. Geprüft werden soll die Einführung eines Sichtausweises, der im Binnenland leicht kontrolliert werden kann. Doppelkontrollen müssen im Binnenland vermieden werden. Die Verkehrsminister wollen durch enge Zusammenarbeit sicherstellen, daß die Transportunternehmen auch unter dem vereinfachten Kontrollsystem die in den betreffenden Ländern geltenden Vorschriften beachten. Ein entsprechendes Abkommen wollen die Verkehrsminister noch vor Jahresende abschließen. Die Neuregelung soll am 01.01.1985 in Kraft treten. Sie wird zunächst für 2 Jahre gelten, um festzustellen, ob sich das System bewährt hat oder Änderungen notwendig sind.

Die Verkehrsminister werden auch die Einführung von Schnellschleppern für EG-Bürger und besondere Versandverfahren an den Hauptgrenzübergängen zwischen der Bundesrepublik Deutschland und den Benelux-Staaten fördern.

3. Die Verkehrsminister halten insbesondere eine Beschleunigung des Grenzübergangs im Eisenbahngüterverkehr für notwendig, damit die Eisenbahn ihre wichtige Rolle im Güterverkehr zwischen der Bundesrepublik Deutschland und den Benelux-Staaten erfüllen kann. Die Eisenbahnen müssen nach Auffassung der Minister der engen wirtschaftlichen Verflechtung der Bundesrepublik Deutschland und der Benelux-Staaten Rechnung tragen und Verkehrsunterbrechungen an der Grenze abbauen. Zu diesem Zweck

haben die Minister zur Vertiefung der bisherigen Anstrengungen die Eisenbahnen beauftragt, kurzfristig „Güterzüge ohne nennenswerten Grenzaufenthalt“ (GONG) zwischen der Bundesrepublik Deutschland und den Benelux-Staaten einzuführen. Ein gleichartiges Modell wird zwischen der Bundesrepublik Deutschland, Österreich und der Schweiz bereits erfolgreich angewendet.

4. Erleichterungen halten die Verkehrsminister ferner beim Grenzübergang der Omnibusse im innergemeinschaftlichen Verkehr für notwendig. Die Kontrollen des Tankinhalts der Busse und die Erhebung der Mehrwertsteuer für Passagiere führen immer wieder zu vermeidbaren Wartezeiten an der Grenze und zu Beschwerden der Passagiere. Die Verkehrsminister werden sich deshalb für die steuerliche Freistellung des Tankinhalts der Omnibusse im internationalen Verkehr und für eine Abschaffung der Mehrwertsteuer für Busbeförderungen im Ausland einsetzen und eine Änderung der 6. EG-Richtlinie über die Mehrwertsteuer anstreben. In der EG sollte nach Auffassung der Verkehrsminister die Mehrwertsteuer lediglich im Herkunftsland der Omnibusse erhoben werden.

5. Die Verkehrsminister betrachten die beschlossenen Maßnahmen als wichtigen Schritt in Richtung auf einen von Grenzaufhalten freien Verkehr in Europa. Sie handeln mit diesen Maßnahmen im Geiste der Europäischen Gipfel von Stuttgart 1983 und Paris 1984, der EG/Empfehlung von 1984 über die internationale Zusammenarbeit der Eisenbahnen sowie der EG-Richtlinie von 1983 über die Erleichterung der Grenzabfertigung. Sie sind bereit, mit den anderen EG-Staaten über gleichartige Grenzregelungen auf der Grundlage der Gegenseitigkeit zu verhandeln. Ein weiterer Abbau der Grenzkontrollen zwischen der Bundesrepublik Deutschland und den Benelux-Staaten und im innergemeinschaftlichen Verkehr überhaupt ist jedoch nach Auffassung der Verkehrsminister davon abhängig, daß die Mehrwert- und Verbrauchssteuern und die Prüfungs- und Anerkennungsverfahren auf gesundheitsrechtlichem, landwirtschaftsrechtlichem und außerwirtschaftsrechtlichem Gebiet in der EG vereinheitlicht werden. Insbesondere die Verabschiedung des EG-Einheitsdokuments würde einen bedeutenden Beitrag zur Beschleunigung des Verkehrs in der EG leisten.

6. Die Verkehrsminister der Bundesrepublik Deutschland, Belgiens, Luxemburgs und der Niederlande ermuntern die Verkehrsminister der übrigen europäischen Länder rasch gleichartige Maßnahmen in Angriff zu nehmen.

Neustadt/Aisch 31. Mai 1984

Réunion du Conseil ministériel de l'OTAN à Washington

Du 29 au 31 mai 1984, le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Washington. Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué final tel qu'il a été publié par le conseil ministériel à l'issue de la réunion, ainsi que des passages du procès-verbal du conseil et une déclaration sur les questions Est-Ouest, publiée par le Ministère des Affaires Étrangères à l'issue du Conseil à Washington :

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Washington les 29, 30 et 31 mai 1984. Les Ministres ont déclaré ce qui suit :

1. Le Traité de l'Atlantique Nord signé à Washington le 4 avril 1949 continue de répondre à l'attente des Alliés. Il constitue un facteur majeur de paix et de stabilité à une époque marquée par le changement et par de nombreux conflits sur la scène mondiale. La force de l'Alliance et la solidarité fondée sur des valeurs communes et renforcée par la pratique de consultations entre ses membres souverains ont assuré la paix dans la zone d'application du Traité et la liberté des peuples alliés.

2. L'Alliance atlantique est une alliance défensive. Aucune de ses armes ne sera jamais utilisée autrement que pour répondre à une agression. La ferme adhésion des membres de l'Alliance aux engagements qu'ils ont pris en vertu du Traité de l'Atlantique Nord, de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki contribue au maintien de la paix et au renforcement du droit international. Face au développement continu du potentiel militaire de l'URSS au-delà de ce qui est raisonnablement nécessaire à la défense, les Alliés sont déterminés à sauvegarder leurs intérêts légitimes de sécurité. Ils attendent de l'Union soviétique qu'elle respecte ceux-ci comme ils respectent eux-mêmes les intérêts légitimes de sécurité de l'Union soviétique.

Sans rechercher la supériorité, les Alliés maintiendront les forces classiques et nucléaires nécessaires pour décourager l'agression et s'en défendre et pour résister aux tentatives d'intimidation. A cette fin, ils continueront de chercher à rendre plus efficace et plus équilibrée la coopération transatlantique dans le domaine des armements, compte tenu de la nécessité d'accroître l'efficacité, de réduire les coûts ainsi que d'exploiter et partager les technologies nouvelles.

3. Les Ministres ont pris note de l'évaluation approfondie pour la recherche d'un dialogue Est-Ouest plus constructif qu'ils avaient demandée à leur dernière réunion. Ils ont publié la « Déclaration de Washington sur les relations Est-Ouest ». Ils ont réaffirmé leur intention constante d'œuvrer pour une détente authentique en développant les contacts et la coopération avec l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est, tout en maintenant une défense efficace et une ferme résolution politique. Le but des Alliés demeure l'instauration de relations stables à long terme fondées sur la confiance et la compréhension mutuelles et sur le respect de la souveraineté, de l'auto-détermination et des droits de l'homme. Ils refusent d'admettre la conception soviétique selon laquelle la confrontation entre les systèmes sociaux de l'Est et de

l'Ouest serait inévitable. Il conviendrait que tous les Etats s'emploient résolument à réaliser les espoirs de paix et de progrès des peuples du monde et à dissiper leurs craintes communes de la guerre et de la misère.

4. La conclusion d'accords équilibrés de maîtrise des armements et le rétablissement de la confiance dans les relations Est-Ouest réduiraient les risques de conflit et assureraient des bases durables pour un progrès pacifique.

5. Les pays de l'Alliance entendent assurer la sécurité grâce à un équilibre des forces au niveau le plus bas possible. En concertation avec les Alliés concernés, le gouvernement des Etats-Unis a fait aux conversations de Genève sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) et sur la réduction des armements stratégiques (START) une large série de propositions portant sur des réductions substantielles, en vue d'accords de maîtrise des armements équilibrés, équitables et vérifiables. Les Alliés concernés ont offert d'arrêter, d'inverser ou de modifier les déploiements de FNI des Etats-Unis — y compris de retirer et de démonter les missiles déjà déployés en Europe — sur la base de résultats concrets obtenus à la table de négociation. Ils appellent l'Union soviétique à reprendre les négociations sur les forces nucléaires sans préalable ni délai. En l'absence de résultats concrets obtenus par la négociation, des missiles FNI à longue portée sont actuellement déployés conformément à la décision de décembre 1979, dont tous les éléments revêtent une importance égale.

6. La politique de l'Alliance consiste à maintenir les armes nucléaires au niveau le plus bas possible permettant une dissuasion efficace. Les Alliés concernés ont retiré 1.000 armes nucléaires d'Europe occidentale en 1980 et vont, au cours des prochaines années, en retirer 1.400 autres, ainsi qu'une arme pour chaque missile Pershing 2 ou chaque missile de croisière déployé. Le niveau du stock restant sera ainsi le plus bas que l'Europe aura connu depuis une vingtaine d'années.

7. A la Conférence du désarmement, les Alliés continuent de rechercher des mesures de désarmement équilibrées, réalistes et vérifiables. Ils se félicitent des contributions apportées par plusieurs Alliés, et en particulier du dépôt par les Etats-Unis d'un projet de traité complet et vérifiable interdisant à l'échelle mondiale la production, le stockage et l'utilisation d'armes chimiques. La Conférence du désarmement est le cadre dans lequel une interdiction effective des armes chimiques peut être négociée, et les Alliés déploieront des efforts sérieux en ce sens.

Les Alliés demeurent gravement préoccupés par de fortes présomptions établissant l'emploi d'armes chimiques en Asie du Sud-Est et en Afghanistan, au mépris du droit international, et impliquant l'Union soviétique dans l'utilisation de telles armes. S'agissant de développements récents dans le conflit entre l'Iran et l'Irak, ils rappellent leur condamnation sans réserve de toute utilisation de ces armes. (1)

(1) La Grèce rappelle sa position, telle qu'elle a été exprimée lors des précédentes sessions ministérielles.

Les Alliés ont également proposé à la Conférence du désarmement d'identifier dans un premier temps, à l'occasion d'une discussion de fond, les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ils regrettent que l'Union soviétique et les pays de l'Est se soient jusqu'ici opposés à la mise en place du groupe de travail adéquat.

Les Alliés accueillent avec faveur la disponibilité des Etats-Unis à discuter avec l'Union soviétique de programmes de recherche sur la défense stratégique.

8. Les Alliés qui participent aux conversations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces (MBFR), conformément aux objectifs de leur participation dans ces négociations et se fondant sur l'examen décidé par les Ministres à leur réunion de décembre dernier, ont présenté une nouvelle proposition majeure à Vienne. Cette proposition vise à résoudre certains des problèmes les plus fondamentaux de ces négociations, en particulier celui, en suspens depuis longtemps, d'obtenir une base de données satisfaisante, et offre une nouvelle approche du processus de réductions et de limitations. Si l'Est est disposé à répondre par une égale souplesse à la nouvelle initiative occidentale, il sera possible de faire des progrès réels vers la conclusion d'un accord MBFR qui prévoit des réductions substantielles et vérifiables ramenant les effectifs des forces terrestres à des niveaux collectifs égaux, ainsi que la parité des effectifs combinés des forces terrestres et aériennes dans la région centrale de l'Europe.

9. L'Acte final d'Helsinki et le document de clôture de Madrid constituent des textes fondamentaux pour établir des relations constructives. Les Alliés réaffirment leur volonté de voir appliquer pleinement et effectivement, par tous les Etats qui participent au processus amorcé par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), les principes que les Etats participants se sont engagés à respecter les uns envers les autres. Tous les principes et dispositions auxquels ils ont souscrit à Helsinki et à Madrid, y compris ceux qui concernent les relations entre les Etats, les droits de l'homme et les contacts entre les personnes, doivent être appliqués. Les Alliés s'inquiètent en particulier de voir méconnues, notamment par l'Union soviétique, les dispositions humanitaires au préjudice de figures internationalement connues mais aussi d'un très grand nombre d'autres personnes.

Dans le cadre permanent du processus de la CSCE, les membres de l'Alliance poursuivront leurs efforts pour mener un dialogue approfondi et développer la coopération entre tous les Etats participants.

Dès l'ouverture de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe (CDE) à Stockholm, les Alliés ont déposé des propositions concrètes conformément au mandat adopté à la réunion tenue à Madrid dans le cadre des suites de la CSCE. Ces propositions prévoient un accord sur des mesures destinées à renforcer la confiance et à accroître la sécurité grâce à la transparence au sujet des forces armées et des activités militaires dans l'ensemble de l'Europe afin de réduire le risque d'erreur de calcul ou l'éventualité d'une attaque par surprise. Afin de donner davantage effet et expression au devoir déjà existant qu'ont tous les Etats parti-

cipants de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations mutuelles, un accord serait nécessaire sur de telles mesures concrètes en conformité avec le mandat de Madrid.

10. La situation en Pologne, et en particulier l'augmentation récente du nombre de prisonniers politiques, reste un motif de grave préoccupation. Les Alliés appellent les autorités polonaises à respecter les aspirations de la population à la réforme et au dialogue, ainsi que les engagements souscrits dans l'Acte final d'Helsinki et le document de clôture de Madrid, notamment en ce qui concerne la liberté syndicale et les droits de l'homme. Les Alliés restent prêts à répondre à des mesures offrant des possibilités de relations politiques et économiques constructives avec l'Ouest.

11. Les Alliés condamnent les destructions massives et les souffrances causées à la population civile par la présence militaire soviétique en Afghanistan. Les attaques de plus en plus sévères, comme la récente offensive de la vallée du Panshir, montrent que l'Union soviétique accentue la brutalité de ses opérations. Elle agit ainsi en violation de principes fondamentaux du droit international public, de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki et au mépris flagrant des appels répétés de l'Assemblée générale de l'ONU demandant le retrait immédiat des troupes étrangères, le rétablissement de l'indépendance et du statut de non-aligné de l'Afghanistan, l'autodétermination pour son peuple et le retour volontaire des réfugiés dans la sécurité et dans l'honneur. Il appartient à l'Union soviétique de se conformer à ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies en retirant immédiatement ses troupes et en permettant au peuple afghan de déterminer lui-même son avenir.

12. Le maintien d'une situation calme à Berlin et alentour, y compris une circulation sans entraves sur toutes les voies d'accès, demeure d'une importance fondamentale pour les relations Est-Ouest. Les Alliés accueillent avec satisfaction les efforts de la République fédérale d'Allemagne pour renforcer l'économie de Berlin.

Ils expriment également l'espoir que la poursuite du dialogue mené par le gouvernement fédéral avec la RDA, ainsi que ses efforts en vue de nouvelles améliorations concrètes en ce qui concerne les relations interallemandes et la circulation dans les deux directions, auront des effets bénéfiques directs pour Berlin et les Allemands des deux Etats.

13. Des échanges menés sur une base commercialement saine et mutuellement avantageuse, de façon à éviter d'accorder un traitement préférentiel en faveur de l'Union soviétique, concourent à l'établissement de relations Est-Ouest constructives. Dans le même temps, il convient que les rapports économiques bilatéraux avec l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est demeurent compatibles avec les préoccupations générales des Alliés en matière de sécurité. Ceux-ci comportent la nécessité d'éviter de créer une dépendance à l'égard de l'URSS ou de contribuer à son potentiel militaire. Il convient donc d'encourager le développement à l'Ouest de ressources énergétiques. Afin d'éviter que l'Union soviétique continue d'utiliser certaines formes d'échanges pour renforcer sa puissance militaire, l'Alliance demeurera vigilante dans son examen régulier des aspects de sécurité des rela-

tions économiques Est-Ouest. Ses travaux contribueront ainsi à éclairer les gouvernements alliés dans la conduite de leur politique dans ce domaine.

14. L'Alliance, qui respecte la souveraineté et les intérêts légitimes de tous les Etats, oeuvre pour la paix, la sécurité et le développement. Ses membres cherchent à développer les relations économiques et culturelles avec tous et se sont engagés à fournir une aide aux pays en développement, convaincus que cette politique est mutuellement avantageuse et contribue à une évolution pacifique. Le respect du non-alignement authentique par tous les Etats est à leurs yeux une contribution importante à la stabilité internationale.

Les Alliés reconnaissent que des événements se produisant en dehors de la zone du Traité peuvent affecter leurs intérêts communs en tant que membres de l'Alliance. Des consultations seront organisées en temps opportun sur de tels événements s'il est reconnu que ces intérêts communs sont affectés. Des moyens militaires suffisants doivent être disponibles dans la zone du Traité pour maintenir un dispositif de défense adéquat. Les Alliés qui en ont la possibilité s'efforceront d'apporter un soutien aux Etats souverains demandant une aide face à des menaces dirigées contre leur sécurité et leur indépendance. Ceux des Alliés qui sont en mesure de faciliter le déploiement de forces hors de la zone du Traité pourront le faire sur la base de décisions nationales.

15. Les Alliés rappellent leur attachement à l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord et réaffirment l'importance des programmes conçus au bénéfice des économies des pays membres moins favorisés, qui ont besoin d'une aide pour leur développement.

16. Les Alliés demeurent gravement préoccupés par les actes de terrorisme international. Conformément aux termes pertinents de la déclaration de Bonn, ils réaffirment leur détermination de prendre des mesures efficaces pour prévenir et éliminer ces actes criminels qui constituent une menace pour les institutions démocratiques qu'ils entendent défendre, pour la stabilité et pour la conduite des relations internationales.

17. La prochaine réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session ministérielle se tiendra à Bruxelles en décembre 1984.

* * *

Comme en de précédentes occasions, le Ministre espagnol des affaires étrangères a réservé la position de son gouvernement sur le présent communiqué.

Le Danemark et la Grèce ont réservé leur position respective sur la partie du présent communiqué relative aux FNI.

* * *

Les Ministres des affaires étrangères ont rendu hommage à M. Joseph Luns, qui va quitter ses fonctions de Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord après avoir consacré une grande partie de sa carrière au maintien de la sécurité des pays occidentaux par l'Alliance. Au cours de ses treize années de mandat, M. Luns a contribué de façon remarquable à la coopération entre Alliés et à leur unité. Les Ministres des affaires étrangères lui ont manifesté leur vive reconnaissance pour les services exceptionnels qu'il a rendus à l'Alliance ainsi qu'à la cause de la paix et de la liberté.

Passages du procès-verbal du Conseil

En plus du communiqué, les Ministres des affaires étrangères ont décidé de publier les passages suivants du procès-verbal de leur réunion des 29, 30 et 31 mai 1984.

La coopération en matière d'armements

Les Ministres ont examiné le rapport de la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA). Ils ont pris note des mesures adoptées pour améliorer les procédures de planification des armements de la CDNA et pour exploiter les technologies nouvelles dans le cadre de certains programmes d'équipement multinationaux hautement prioritaires, où un développement et une acquisition en coopération devraient être envisagés dans toute la mesure du possible. Ils ont également pris note des progrès accomplis par la CDNA à l'égard de plusieurs programmes pouvant être réalisés en coopération, et ils se sont félicités en particulier de la signature récente, par toutes les parties intéressées, d'un protocole d'accord concernant l'étude sur la frégate de remplacement de l'OTAN. Les Ministres ont passé en revue les nouveaux progrès enregistrés dans le dialogue transatlantique, qui offrent des possibilités d'améliorer

le cadre de la coopération transatlantique. Ils ont réaffirmé qu'il importe d'empêcher le transfert aux pays du Pacte de Varsovie de technologies susceptibles d'applications militaires.

La coopération et l'aide économiques au sein de l'Alliance

Regrettant que les différences de niveau de vie subsistent entre les divers pays membres de l'Alliance, et conscients que les Alliés moins prospères souffrent beaucoup plus que les autres des difficultés économiques mondiales et de leur persistance, les Ministres ont pris note du rapport du Secrétaire général sur la coopération et l'aide économiques au sein de l'Alliance, rapport qui appelle les Etats membres plus prospères à mieux tenir compte des besoins du Portugal, de la Turquie et de la Grèce en matière de développement.

Programme scientifique de l'OTAN

Les Ministres ont pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans le cadre du programme « Science au service de la stabilité », dont le but est de

mobiliser les ressources humaines et institutionnelles de la Grèce, du Portugal et de la Turquie autour de projets de technologie avancée pouvant avoir un impact sur leurs économies. Ce programme, financé conjointement depuis 1981 par l'OTAN et par les trois pays concernés a déjà produit des résultats intéressants. Un examen de l'avenir du programme et de ses suites éventuelles sera envisagé en 1985.

La situation en Méditerranée

Les Ministres ont pris note du rapport sur la situation en Méditerranée. Compte tenu des répercussions qu'ont et que peuvent avoir sur la sécurité de l'Alliance les événements se produisant dans cette région, ils ont prié le Conseil permanent de continuer ses consultations à ce sujet et de leur présenter de nouveaux rapports à leurs futures réunions.

Déclaration de Washington sur les relations Est-Ouest

1. A leur réunion de décembre 1983, les Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Alliance, à l'initiative du Ministre des relations extérieures de la Belgique, ont décidé que le Conseil procéderait à une évaluation des relations Est-Ouest en vue de parvenir à un dialogue Est-Ouest plus constructif.

2. Cette évaluation a confirmé que l'approche équilibrée définie dans le rapport Harmel de 1967 garde toute sa valeur. Pour assurer la sécurité des membres de l'Alliance, les principes directeurs les plus appropriés à long terme sont le maintien d'une puissance militaire et d'une solidarité politique suffisantes et, sur cette base, la recherche de relations plus stables entre les pays de l'Est et de l'Ouest par le dialogue et la coopération. Ces éléments sont complémentaires: le dialogue ne peut être fructueux que si chacun est assuré de sa sécurité et accepte de respecter les intérêts légitimes des autres; la puissance militaire ne saurait, à elle seule, garantir un avenir pacifique. L'expérience montre qu'une exécution intégrale, cohérente et réaliste des deux tâches principales de l'Alliance exposées dans le rapport Harmel reste nécessaire.

3. Dans cet esprit, les Alliés ont cherché à réduire les causes de tension et à créer un climat propice au développement de la coopération. Des faits tels que la signature de l'accord quadripartite sur Berlin, les améliorations des rapports entre les deux Etats allemands et leurs résultats positifs pour les personnes, la conclusion des accords résultant de la première série de conversations sur la limitation des armements stratégiques (SALT I), y compris le traité sur les systèmes anti-missiles balistiques (ABM), et l'adoption de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) sont les fruits de cette politique. Toutefois, les progrès vers le développement des contacts entre les personnes et vers un plus grand respect des libertés demeurent décevants. Des individus ont néanmoins bénéficié d'un accroissement des possibilités de contact et de communication.

4. Dans le même temps, l'Union soviétique s'est livrée à un renforcement massif de son potentiel militaire. Il en résulte une menace permanente pour la sécurité de l'Alliance et pour les intérêts vitaux des pays occidentaux. L'URSS a cherché à exploiter tout ce qu'elle a perçu comme une faiblesse de la part de l'Alliance. En outre, à la modération manifestée par les Alliés, les Soviétiques n'ont pas répondu par une modération analogue. Au contraire, ils ont mené une campagne sans répit pour rompre la solidarité de l'Al-

liance. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force à des fins politiques a été notamment illustré par l'invasion de l'Afghanistan et les pressions exercées sur la Pologne. (1)

5. En dépit des divergences fondamentales qui subsistent entre les pays de l'Est et de l'Ouest, les Alliés demeurent convaincus qu'existent des domaines où devraient prévaloir des intérêts communs aux uns et aux autres: la nécessaire sauvegarde de la paix, le renforcement de la confiance et de la sécurité, l'amélioration des mécanismes prévus pour faire face aux crises et la recherche de la prospérité. Dans cette perspective, les Alliés restent déterminés à exploiter ces domaines d'intérêt commun, ainsi que d'autres, en poursuivant leurs efforts en faveur d'une coopération et d'un dialogue plus constructifs avec les membres du Pacte de Varsovie en vue de parvenir à une détente authentique.

6. Les Alliés sont en faveur de la poursuite et du renforcement du processus de la CSCE, qui représente un moyen important de promouvoir l'instauration de relations Est-Ouest stables et constructives à long terme. Ils soulignent que l'Acte final d'Helsinki et le document de clôture de Madrid doivent être appliqués dans toutes leurs parties. Des accords importants ont été conclus dans le cadre de la CSCE, mais beaucoup reste à faire. Toute amélioration des rapports Est-Ouest serait incomplète si les individus ne pouvaient bénéficier d'un plus grand respect des droits de l'homme et d'un accroissement des contacts entre les personnes.

7. La conscience d'une histoire et de traditions communes à tous les peuples européens continuera d'inspirer les Alliés dans leur action. Etant donné la persistance de la division de l'Europe et particulièrement de l'Allemagne, l'Alliance continuera de soutenir la République fédérale d'Allemagne dans son objectif politique qui consiste à oeuvrer à l'instauration d'un état de paix en Europe dans lequel le peuple allemand puisse recouvrer son unité grâce à l'autodétermination.

8. Aucune des parties ne doit rechercher un avantage unilatéral, une supériorité militaire ou une domination sur d'autres Etats. Le respect mutuel de la sécurité de chacun sur la base de l'égalité des droits, le non-recours à la force stipulé dans la Charte des Nations Unies et d'autres accords internationaux, la

(1) La Grèce et l'Espagne réservent leurs positions sur ce paragraphe.

modération et l'observation des règles internationales de conduite sont essentiels au renforcement de la confiance et de la coopération.

9. Les Alliés respectent la souveraineté et l'indépendance des Etats partout dans le monde ainsi que le non-alignement authentique, comme en témoignent les relations qu'ils entretiennent aux plans politique et économique, et en matière d'aide, avec les autres pays. Un comportement responsable de la part de l'Union soviétique dans le monde représenterait une contribution importante à une amélioration durable des relations Est-Ouest.

10. Les Alliés reconnaissent que leurs intérêts vitaux de sécurité en tant que membres de l'Alliance peuvent être affectés par des événements se produisant en dehors de la zone du Traité. Ils organiseront des consultations en temps opportun sur de tels événements. Ils soulignent qu'il incombe à tous les Etats d'empêcher le transfert des différends Est-Ouest aux régions du tiers-monde. Ils souhaiteraient que les avantages de la paix, de la stabilité, du respect des droits de l'homme et du droit d'être à l'abri de toute ingérence, dont ils jouissent eux-mêmes depuis plus de trente-cinq ans, soient également assurés dans les autres régions du monde.

11. Sur la base de leur détermination commune et d'une sécurité assurée, les Alliés réitèrent leurs offres d'amélioration des relations Est-Ouest, dont la plus récente a été faite dans la déclaration de Bruxelles du 9 décembre 1983. Ils proposent de faire porter des efforts particuliers sur les points suivants :

- (a) un dialogue, une coopération et des contacts à tous les niveaux sur l'ensemble des questions intéressant les relations Est-Ouest – y compris les problèmes politiques et de sécurité, les droits de l'homme et les questions bilatérales – afin d'accroître la compréhension mutuelle, d'identifier les intérêts communs, de déterminer clairement les objectifs, d'élargir les terrains d'entente et d'éliminer ou d'isoler les sujets de désaccord ;
- (b) des échanges et une coopération économique menés sur une base commercialement saine et mutuellement avantageuse avec les membres du Pacte de Varsovie, qui soient compatibles avec les préoccupations générales des Alliés en matière de sécurité, ce qui comporte la nécessité d'éviter de contribuer au potentiel militaire de l'URSS ;
- (c) l'établissement de la sécurité au niveau de forces le plus bas possible par des accords équilibrés, équitables et vérifiables sur des mesures concrètes de maîtrise des armements et de désarmement et sur des mesures de confiance.

A cet effet, les Alliés concernés continueront en particulier :

- (i) de souligner que les Etats-Unis sont prêts à reprendre les négociations bilatérales avec

l'Union soviétique sur les armements nucléaires à portée intermédiaire (FNI) et stratégiques (START) à n'importe quel moment et sans y mettre de préalable, et d'appeler l'Union soviétique à retourner à la table de négociation ; (1)

- (ii) de s'employer à faire progresser les négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces (MBFR), dans le cadre desquelles ils ont récemment avancé de nouvelles propositions pour sortir de l'impasse à propos des réductions des forces classiques ;
- (iii) de demander instamment l'élimination des armes chimiques au niveau mondial, à laquelle tend le projet de traité soumis par les Etats-Unis à la Conférence du désarmement ;
- (iv) de rechercher activement à la Conférence de Stockholm (CDE) un accord sur des mesures concrètes – telles qu'en ont proposé les Alliés destinées à renforcer la confiance et à donner un caractère ouvert aux activités militaires dans l'ensemble de l'Europe et à réduire ainsi le risque d'attaque par surprise et la menace de guerre. Dans le but de donner davantage effet et expression au devoir déjà existant qu'ont tous les Etats participants de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations mutuelles, un accord serait nécessaire sur de telles mesures concrètes en conformité avec le mandat de Madrid.

12. La vocation de l'Alliance est exclusivement défensive : aucune de ses armes ne sera jamais utilisée autrement que pour répondre à une agression. Elle ne recherche pas la supériorité, mais un équilibre stable des forces. La défense et la maîtrise des armements sont partie intégrante de la politique de sécurité de l'Alliance. Les intérêts légitimes de tous les pays en matière de sécurité doivent être respectés sur la base de la réciprocité. La cohésion et la sécurité de l'Alliance, qui s'appuient sur un ferme lien entre ses membres européens et nord-américains et sont renforcées par des consultations étroites, restent le fondement de la protection des intérêts et des valeurs qu'ils ont en commun. En menant leur évaluation, les Alliés ont confirmé leur communauté de vues sur la conduite des relations Est-Ouest et leur attachement à un dialogue Est-Ouest constructif.

13. La paix et la stabilité exigent l'unité dans l'effort : les Alliés attendent de l'Union soviétique et des autres pays du Pacte de Varsovie qu'ils s'associent à une entreprise qui aurait des effets bénéfiques pour l'ensemble du monde. Ils sont prêts à y jouer leur rôle et à examiner toute proposition raisonnable. Il est possible dans ces conditions d'établir des relations constructives et réalistes à long terme.

(1) La Grèce réserve sa position sur cet alinéa.

Luxembourg, place financière internationale

En 1983 un retournement de la situation économique générale s'est amorcé : baisse des taux d'intérêt dans la plupart des pays, repli des prix du pétrole, inflation sinon jugulée du moins contenue. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE on a enregistré le taux d'inflation le plus bas depuis 1972, 5,30 % après une pointe de 13 % en 1980.

A en croire les économistes, 1984 pourrait être une année de reprise, quelque peu hésitante peut-être, mais avec de la croissance et encore moins d'inflation, le point sombre restant le chômage qui persisterait en Europe Occidentale aux alentours de 10 %.

Il y a dans tous les pays une volonté de redressement qui s'exprime par une politique de rigueur, pénible dans l'immédiat mais qui vise à préserver l'avenir. Notre pays n'y a pas échappé : les médecines amères de la restructuration industrielle et de la modération salariale ont aussi dû être administrées à l'économie luxembourgeoise.

Nous nous abstenons de parler longuement de la situation de la sidérurgie, déjà commentée à satiété, non seulement sur le plan national mais aussi sur le plan européen et international. Toujours est-il que le secteur bancaire et plus particulièrement les banques locales ont apporté un concours sérieux à la restructuration financière de cette industrie importante pour le pays. Mais il me paraît utile d'attacher notre attention à quelques aspects généraux de la situation économique luxembourgeoise qui nous concernent particulièrement.

Le STATEC prévoit un produit intérieur brut en stagnation voire en léger recul. Le législateur a limité l'application de l'échelle mobile à trois tranches en 1983 et à une tranche en 1984 : il en attend une amélioration de la compétitivité des entreprises et l'endiguement du chômage, celui-ci restant heureusement au niveau le plus bas en Europe grâce en partie au secteur bancaire.

La contribution du secteur bancaire à l'emploi n'a cessé de progresser, certaines années par bonds, pour atteindre environ 5,50 % de la population active et 10 % de la masse salariale. Même si l'expansion s'est ralentie et que des efforts de rationalisation s'imposent dans les banques comme dans toutes les entreprises, la diversification des opérations bancaires est de nature à soutenir la demande de personnel.

Au point de vue budgétaire, le Grand-Duché doit faire face à des problèmes similaires à ceux auxquels sont confrontés la plupart des pays. Il ne paraît pourtant pas inutile de relever que dans son avis sur le budget 1984, la Chambre de Commerce — canal officiel par lequel notre secteur est consulté — a lancé un cri d'alarme sur la prolongation de certaines « tendances du passé ».

En tant que banquiers, nous avons été particulièrement intéressés par les perspectives de recours à l'emprunt, tracées dans le rapport de la Commission des Finances de la Chambre des Députés sur la loi d'emprunt du 29 décembre 1983. Ce rapport cite des besoins nets pour 1985 de quelque 6 à 8 milliards et pose à juste

titre la question de la capacité d'absorption du marché des capitaux luxembourgeois. Celle-ci est évidemment déterminée largement par le réalisme des taux. Nous nous en voudrions cependant de donner un son de cloche trop pessimiste car l'endettement public du Luxembourg reste le plus bas d'Europe.

Au point de vue monétaire, les remous se sont apaisés en 1983, le franc belge ayant favorablement réagi aux mesures énergiques prises par le Gouvernement belge, mais tout récemment les tensions ont réapparu sans doute déclenchées par le report de la spéculation internationale sur le Deutsche Mark. Du coup on se demande de nouveau, comme l'a fait un économiste belge, si le franc est oui ou non « un faux faible ». Quoi qu'il en soit, par la création de l'Institut Monétaire Luxembourgeois des structures ont été mises en place pour prendre avec notre partenaire belge les mesures qui s'imposent et pour défendre nos intérêts nationaux et légitimes. Il ne faut cependant pas se bercer d'illusion : une parité monétaire est déterminée par les circonstances économiques et il faut une large assise pour la défendre. Pour le surplus, nous renvoyons au rapport ZYLSTRA en nous bornant à répéter que pour la place financière il importe avant tout de préserver la liberté des opérations.

Les Euromarchés

S'il fallait retenir dans l'avalanche d'informations, de rapports et d'études au sujet des marchés financiers internationaux, les aspects qui ont particulièrement préoccupé les banquiers en 1983, on peut dire sans hésiter : (i) la façon de traiter ce qu'on a appelé par euphémisme les « non-performing loans », et (ii) la chevauchée fantastique du dollar.

L'endettement international est allé fort loin : la charge de la dette des pays en voie de développement non producteurs de pétrole serait montée en 1983 à 27 % des exportations de biens et services. A bout de souffle, toute une série de pays ont demandé le rééchelonnement de leurs engagements. On attend beaucoup d'une reprise économique qui accroîtrait les ressources des pays endettés et de la baisse des taux d'intérêt qui réduirait leurs charges, et bien entendu, de la mise en ordre de leurs affaires sous l'égide du Fonds Monétaire International qui vient par ailleurs d'injecter de nouvelles liquidités par l'élargissement substantiel de ses quotas. Cette Institution vient aussi de perfectionner sa base d'information sur l'activité bancaire internationale et de son côté l'Institute for International Finance mis sur pied par un groupe de grandes banques pour améliorer l'analyse des risques internationaux est en passe de devenir opérationnel.

Bien que les opérations de crédit des banques luxembourgeoises soient orientées à raison de plus de 70 % vers l'Europe Occidentale, elles sont évidemment concernées par ces développements et il est heureux que les bénéfices réalisés permettent la constitution de réserves adéquates, encouragée par ailleurs par une attitude positive des autorités bancaires et fiscales à l'égard des mesures de prudence.

Quant au dollar, nous ne pouvons que constater qu'une des principales raisons de sa force est précisément celle qui naguère était un indice de faiblesse : des taux d'intérêt élevés comme conséquence de déficits budgétaires béants. Mais le recul spectaculaire de l'inflation aux Etats-Unis laisse des taux d'intérêt réels record. Un autre facteur est sans doute le fait que le dollar sert de refuge devant les menaces, réelles ou imaginaires, qui pèsent sur de grandes parties du monde.

La poussée du dollar semble d'ailleurs se corriger ces dernières semaines, les investissements s'orientant plus vers le Deutsche Mark et le Yen. La remontée du Deutsche Mark a cependant comme conséquence que les tensions à l'intérieur du système monétaire européen s'amplifient.

Une mutation profonde s'est opérée en 1983 dans la structure des marchés financiers internationaux. Les apports des pays pétroliers se sont taris. Les banques commerciales ont réduit ou réorienté leurs encours. Les Etats-Unis sont devenus preneurs après avoir été pendant de longues années pourvoyeurs de fonds. Le volume des émissions d'obligations s'est légèrement accru tandis que celui des crédits se contractait sévèrement. Le domaine des euro-obligations est par ailleurs celui où les banquiers font preuve d'une imagination fertile pour proposer de nouvelles formules attrayantes tant pour les investissements que pour les emprunteurs.

Les euromarchés ont-ils encore un avenir maintenant qu'une préférence se manifeste pour les dépôts « onshore » et que des facilités sont accordées (Etats-Unis) ou projetées (Japon) pour attirer les opérations bancaires internationales ? Nous croyons que le monde ne peut plus se passer des mécanismes de recyclage des euromarchés et tant les pays que les institutions internationales y ont d'ailleurs massivement recours. Ils reçoivent néanmoins une attention accrue et font l'objet d'une concertation internationale dont une manifestation importante et utile a été en 1983 la mise à jour du concordat de Bâle définissant les responsabilités en matière de surveillance des risques internationaux.

La place financière

Nous nous contenterons de citer quelques chiffres marquants.

Le nombre de banques s'élève à 114. Nous saluons l'arrivée d'une banque spécialisée dans le « trade finance ». Pratiquement toutes les banques luxembourgeoises sont maintenant membres de notre Association.

Le total des bilans a continué à croître. Il s'élevait au 31 décembre 1983 à 6.579 milliards de francs soit environ 10 % de plus que l'année passée. D'après toutes les indications les résultats sont satisfaisants et se situent à un niveau dépassant légèrement celui de 1982.

La capitalisation des banques a été renforcée. Les fonds propres passent à 212 milliards et se composent de capital pour 96 milliards, de réserves pour 62 milliards, de provisions pour risques généraux pour 24 milliards et de capital emprunté sous forme de dettes

subordonnées pour 30 milliards. Ces chiffres sous-estiment la progression réelle des fonds propres, ceux-ci étant généralement comptabilisés à des cours de change historiques alors qu'ils sont réinvestis pour une large part en devises étrangères appréciées par rapport au franc luxembourgeois. La loi du 23 juillet 1983 autorise la constitution d'une provision pour plus-values de conversion de fonds propres suivant des modalités qui n'ont été précisées que récemment et elle n'est donc pas encore reflétée dans les chiffres qui précèdent.

Il faut souligner l'attitude pragmatique de l'Administration à l'égard des provisions spécifiques, rendues nécessaires par la détérioration de la situation financière internationale, et qui accepte de prendre en compte les risques souverains. Le montant des provisions spécifiques s'élève à 81 milliards.

Notre Association a proposé en outre d'élargir et de simplifier les dispositions sur les provisions forfaitaires admises en exemption fiscale.

Il importe non seulement que la place financière présente des structures rassurantes mais aussi qu'elle garde, dans un monde en continuelle évolution, sa compétitivité à l'égard des principaux centres internationaux. A cet effet nous nous sommes efforcés d'ouvrir un dialogue avec toutes les instances responsables de l'environnement juridique et fiscal et d'obtenir une représentation dans les organes concernés.

Dans le domaine juridique, en dehors de la loi sur les réinvestissements de fonds propres déjà citée, l'année écoulée a vu la création d'un statut spécifique pour les organismes de placement collectif et la définition du statut légal des contrats fiduciaires. Un projet de loi sur le mandat post mortem se trouve devant le Parlement : il doit renforcer les attraits de Luxembourg pour les opérations de banque privée. A plus long terme, et dans la même optique, il est envisagé de mettre sur le métier la création de trusts à l'anglo-saxonne. Le vote tout récent de la loi sur les assurances, favorable aux opérations de réassurance et aux assurances dites captives, ouvre un nouveau créneau financier qui devrait apporter des activités supplémentaires aux banques.

Dans le domaine fiscal, l'accroissement des charges, décrété pour faire face aux restructurations industrielles, n'est pas sans inquiéter. Nous nous sommes dès lors posé la question de savoir si le temps n'est pas venu pour réfléchir à des modalités fiscales qui encourageraient, par un système de dégrèvements, l'accroissement de l'assiette globale de sorte que toutes les parties concernées en bénéficieraient. Le relèvement des limites pour l'imputation des impôts étrangers, l'extension du réseau des conventions de non-double imposition, la révision du régime de la taxe d'abonnement frappant les sociétés de finance-ment vectrices d'emprunts et l'instauration de modalités d'imposition calquées sur celles en vigueur dans d'autres pays pour attirer des experts étrangers en vue de lancer de nouvelles activités, voilà autant de moyens appropriés.

Au point de vue infrastructure, il est vital d'étendre les relations aériennes. Nous devrions être reliés en ligne directe avec la plaque tournante pour toute l'Europe du Nord qu'est Copenhague, et à des centres

comme Amsterdam et Milan. En ce qui concerne les télécommunications, les initiatives récentes des autorités montrent leur volonté d'emboîter le pas au progrès.

Tout cela est nécessaire si le Luxembourg veut conserver la place de choix qu'il s'est taillée sur les marchés financiers internationaux. Les statistiques, qui sont établies en dollars, montrent que l'importance relative du Luxembourg dans les euromarchés a légèrement fléchi, sans doute en raison de la plus grande part du DM dans nos opérations, mais aussi du développement de nouveaux centres financiers et notamment les International Banking Facilities américaines.

Faut-il craindre un impact négatif des dispositions prévues pour organiser la surveillance des banques sur une base consolidée et tout particulièrement en Allemagne ? Certes non, car les réglementations bancaires allemande et luxembourgeoise en matière de solvabilité sont bien plus proches que ne le laisserait supposer une comparaison rudimentaire. C'est un haut dirigeant de la Bundesbank, Monsieur KÖHLER, qui a lui-même attiré l'attention sur ce fait. Plusieurs filiales de banques allemandes ont par ailleurs déclaré qu'une consolidation ne présente pour elles aucun problème et il y a lieu de citer ici le Dr. EHRET, porteparole de la Deutsche Bank, qui affirmait récemment que la place financière continue à mériter confiance et qu'il était dans les intentions de son groupe d'affermir et de développer ses opérations à Luxembourg.

Un des éléments déterminants pour cette confiance est l'existence d'un contrôle bancaire, désormais intégré dans l'Institut Monétaire, qui sans être tatillon est extrêmement vigilant et qui a prouvé lorsqu'il le fallait, et encore récemment dans un grave problème en rapport avec la filiale luxembourgeoise d'une banque privée allemande, qu'il pouvait intervenir avec fermeté et à-propos.

La place a poursuivi un effort de diversification qui doit la rendre moins dépendante du flux et du reflux des euromarchés et accroître la part de recettes produite par des commissions. Le principal instrument de cette diversification est la gestion de patrimoine, pratiquée par un nombre croissant de banques qui ont notamment découvert que la diaspora de leurs pays d'origine constitue une clientèle intéressante.

Le Luxembourg est un des pionniers des opérations privées en ECU et il occupe dans ce marché une place privilégiée. Aux émissions d'obligations — de plus en plus importantes et de plus en plus nombreuses et toutes cotées en Bourse de Luxembourg, — ont fait suite les dépôts à terme, les comptes d'épargne et tout récemment les certificats de dépôt. La nécessité d'un centre de clearing, où les opérations peuvent se dérouler sans repasser par les monnaies composantes, s'impose et Luxembourg est évidemment sur les rangs.

Les opérations sur métaux précieux, non seulement or mais aussi argent et platine, poursuivent leur développement.

Certaines banques se sont spécialisées dans le « trade finance » et dans les opérations de leasing et contribuent ainsi à rendre plus dense le tissu financier.

Tout cela ne doit pas faire oublier que l'activité d'émission et de trading d'euro-obligations reste un des fondements de la place financière. Elle s'appuie sur une Bourse qui vient de fêter son 55ième anniversaire et qui affiche plus de 2.000 titres cotés dans leur devise d'origine, et sur CEDEL qui en assure le clearing par des techniques sophistiquées. C'est l'occasion de dire qu'en 1982 CEDEL a été accueillie comme membre de notre Association, par décision de notre Assemblée Générale qui a pris en considération les liens qui unissent CEDEL à la communauté bancaire pour faire exception à la règle statutaire limitant le cercle des membres aux seules banques.

Ce rapide tour d'horizon ne serait pas complet sans signaler le regain d'intérêt pour les fonds d'investissement qui se sont révélés être un véhicule commode pour intéresser un large public aux investissements dans les techniques innovatrices et dans des zones géographiques peu familières comme celle du Pacifique.

Communauté européenne

Il n'est guère facile de s'y retrouver dans le labyrinthe des directives européennes. Nos délégués auprès des Comités de la Fédération Bancaire ont pour principale mission de nous alerter sur les développements qui peuvent avoir des répercussions sur l'activité de la place financière.

Les projets qui retiennent particulièrement notre attention sont ceux relatifs aux comptes annuels des banques et à leur consolidation, ainsi qu'à la publication des comptes des succursales bancaires. Après de difficiles discussions, ces projets s'achèment vers des versions qui ne devraient pas trop nous gêner. La directive du 13 juin 1983 sur la surveillance des établissements de crédit définit les responsabilités suivant des principes analogues à ceux du concordat de Bâle révisé.

L'Europe des libertés, vision des premiers temps, semblait s'éloigner sous l'effet de réglementations et interventions de toute espèce. Une récente déclaration du Commissaire ORTOLI sur la création d'un grand espace financier européen nous a restitué cette vision : Monsieur ORTOLI réclame le démantèlement des restrictions aux mouvements de capitaux, le rapprochement des marchés financiers et la promotion de l'ECU, signe tangible de la réalité européenne. Et un arrêt de la Cour de Justice Européenne vient de s'opposer aux mesures limitant les transferts entre Etats membres à des fins de tourisme, de voyages d'affaires ou d'études et de soins médicaux.

L'édifice monétaire n'est pas complet. Il manque toujours la livre sterling dans le système monétaire européen qui hoquette parfois sous les tensions résultant de l'insuffisance de la convergence des politiques nationales. L'édifice ne sera couronné que par la constitution du Fonds Monétaire Européen que nous espérons voir rejoindre au Luxembourg la Banque Européenne d'Investissement et le Département Crédit et Investissement de la Communauté Européenne.

Entretiens, l'ECU a opéré une véritable percée en 1983, non seulement en obligations (45 nouvelles cotations en Bourse de Luxembourg) mais aussi en crédits quasiment tous liés à l'EIBOR (European Interbank Offered Rate). Le Japon et l'Espagne sont apparus au marché. Certains groupes multinationaux ont déjà choisi l'ECU dans les rapports entre les sociétés fi-

liales. Et il est même question de facturer le pétrole en ECU.

*

Extrait du rapport d'activité 1983 de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg.

Les activités de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement en 1983

1. Contexte économique général

Pour la plupart des pays européens, en général, et pour le Luxembourg en particulier, l'année 1983 a été une année de stagnation économique, voire d'aggravation de la crise. Ceci vaut particulièrement pour la sidérurgie qui se trouve engagée dans un processus de restructuration fondamental appuyé par les instances publiques sur la base de la loi du 1er juillet 1983 qui a autorisé des interventions financières très importantes pour assurer la survie de ce secteur.

2. Ventilation des opérations de la SNCI décidées en 1983

Au cours de l'exercice 1983, le conseil d'administration de la SNCI a décidé des interventions pour un montant total de 1.289 millions de francs, ce qui est un chiffre nettement en retrait par rapport à la moyenne de la période 1978-1983, soit 2,1 milliards de francs. La ventilation par type d'intervention donne toutefois une image très différenciée :

- les crédits d'équipement aux PME ont atteint avec 565 millions de francs un niveau très élevé et nettement supérieur à celui de 1982 ;
- les prêts à long terme, par contre, sont tombés à un niveau exceptionnellement bas (248 millions) en raison de l'absence de projets industriels nouveaux de grande envergure ;
- les prêts CECA ont été également en retrait (avec 47 millions) par rapport au niveau de 1982 ;
- en 1983, il n'y a pas eu de prêts spéciaux de la SNCI à la sidérurgie, ni de prêts participatifs ;
- par contre, la SNCI a démarré en 1983 sa formule nouvelle de prêts à l'innovation qui ont atteint 34 millions ;
- au total, les crédits à l'investissement de la SNCI ont donc atteint 894 millions de francs en 1983, alors que la moyenne annuelle de la période 1978-1983 se situe à 1,5 milliards de francs ;
- les crédits à l'exportation sont également tombés à un niveau assez bas (179 millions de francs) en raison de la faible envergure des opérations traitées, alors que le nombre des opérations financées est resté comparable à celui des années antérieures ;
- enfin, la SNCI a décidé 4 opérations de prises de participation pour un montant total de 216 millions de

francs, ainsi que la cession d'une de ses participations à un groupe industriel établi au Luxembourg.

Pour l'ensemble de la période 1978-1983, les interventions décidées par la SNCI atteignent le chiffre de 12,7 milliards de francs, dont 9,3 milliards de crédits à l'investissement, 2,8 milliards de crédits à l'exportation et 0,6 milliard de participations. Ces interventions, qui ont comporté chaque année l'examen de quelque 250 dossiers nouveaux, ont couvert, en moyenne, quelque 25 à 30 % du montant des opérations d'investissement et environ 50 % du montant des opérations d'exportation retenues et ont certainement apporté un appui significatif à la réalisation de ces opérations.

3. Crédits d'équipement

Le niveau très élevé des crédits d'équipement alloués par la SNCI en 1983 s'explique en partie par une bonne tenue des investissements dans les petites et moyennes entreprises industrielles, artisanales, commerciales et hôtelières. Au total, 206 crédits ont été accordés pour un montant global de 565 millions, ce qui donne un chiffre moyen de 2,7 millions par crédit. La ventilation par secteur montre que tous les secteurs sauf le commerce sont en progression. Ces crédits ont contribué au total à la création de 302 emplois salariés nouveaux et à l'établissement de 53 débutants indépendants. Notons encore que le mécanisme des crédits d'équipement a été mis en oeuvre pour soutenir l'action spéciale en faveur des PME de la région de la Moselle touchées par les crues exceptionnelles du printemps 1983.

4. Prêts à long terme

En 1983, la SNCI a alloué 10 prêts à long terme pour un montant total de 248 millions de francs, ce qui représente un montant moyen par prêt de quelque 25 millions de francs. Il y a lieu de relever que 2 seulement des 10 bénéficiaires de ces prêts sont des entreprises nouvelles, ce qui illustre le ralentissement temporaire du mouvement d'implantation d'industries nouvelles au cours de la première partie de l'exercice sous revue.

5. Prêts CECA

En 1983, la SNCI a alloué 5 prêts CECA pour un montant total de 47 millions, ce qui constitue un volume moyen de quelque 9 millions par prêt. Les 5

bénéficiaires de ces prêts ont été de petites et moyennes entreprises industrielles de création récente qui se sont déclarées d'accord à offrir au moins en partie les emplois nouveaux créés par priorité à des sidérurgistes.

6. Prêts à l'innovation

En vertu du règlement grand-ducal du 8 février 1983, la SNCI a été autorisée à intervenir dans le financement des dépenses de recherche-développement des entreprises, visant l'introduction d'un produit ou service nouveau ou la mise au point de procédés nouveaux de fabrication et de commercialisation. Au cours de la première année d'application de cette nouvelle formule, qui est refinancée par la SNCI grâce à la contribution nationale d'investissement, la SNCI a alloué 5 prêts à l'innovation pour un montant total de 33,6 millions de francs, soit 6 à 7 millions en moyenne par prêt. La majorité des bénéficiaires sont des entreprises existantes, alors qu'un prêt a été alloué à une entreprise de création récente.

7. Crédits à l'exportation

Durant l'exercice 1983, la SNCI a alloué 6 crédits à l'exportation pour un montant total de quelque 179 millions de francs, ce qui représente un montant moyen de 30 millions par crédit. Ce dernier chiffre est nettement en retrait par rapport à 1982, alors que le nombre des affaires traitées est resté le même qu'en 1982, ce qui illustre l'absence de grandes affaires nouvelles d'exportation de biens d'équipement en 1983. Les crédits précités, qui sont garantis par l'office du du croire, couvrent les exportations de 3 entreprises à destination de l'Inde, de la Colombie, du Portugal, de l'Espagne et de la Tchécoslovaquie.

8. Taux d'intérêts des crédits et prêts de la SNCI

À la fin de 1983, les taux d'intérêt nets suivants étaient en application :

- crédits d'équipement : 4,50 % p.a.
- prêts à long terme :
Prime rate 10,50 % p.a.
(+ supplément éventuel de 0,25 % à 1,0 % suivant garanties)
- prêts à l'innovation : 8,0 % p.a.

- prêts CECA : 11 % p.a. avec bonification d'intérêt de 3 % p.a.

- crédits à l'exportation : 10,75 % p.a.

À l'exception du taux des crédits d'équipement, qui reste fixe la SNCI adapte périodiquement ses taux pour tenir compte du coût de son refinancement.

9. Participations

En 1983, la SNCI a cédé, de concert avec les actionnaires privés de Camping Freeze, à Electrolux s.à r.l. de Vianden la participation de 13 millions de francs qu'elle détenait dans cette société. Par ailleurs, la SNCI a décidé l'acquisition des participations suivantes :

- 4,5 millions (45 % du capital social) dans la Fonderie de Mersch, s.à r.l.
- 25 millions (29 % du capital social) dans Saunders-Sisto-Armaturen S.A.
- 6 millions (37 % du capital social) dans Luxembourg Building Contractors S.A.
- 180 millions (23 % du capital social) dans Paul Wurth S.A.

10. Résultats financiers de la SNCI

La somme de bilan au 31.12.1983 de la SNCI s'élève à 9,4 milliards de francs, contre 8,5 milliards à la fin de 1982. Abstraction faite des dotations aux fonds de garantie et au poste pour provisions (pour 100 millions de francs), la SNCI a réalisé un bénéfice net de 117 millions de francs, qui renforcera les fonds propres de l'institution, ceux-ci dépassant les 3,8 milliards de francs à la fin de 1983.

En conclusion, il est permis de constater que la SNCI, qui a été instaurée en 1977 pour appuyer une politique active de restructuration de l'économie luxembourgeoise, a apporté une contribution substantielle au financement des investissements et des exportations, qui sont les deux ressorts principaux de toute économie.

Enfin, il y a lieu de relever que le 17 février 1984, le Gouvernement a chargé la SNCI d'un mandat spécial dans le domaine de la restructuration financière de la sidérurgie luxembourgeoise. Ce mandat sera exercé par la SNCI pour le compte et sous la garantie de l'Etat dans le cadre d'une « section spéciale » hors bilan.

Vue d'ensemble des opérations de la SNCI décidées du 1.1.1978 au 31.12.1983 en mio Flux

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	Total 1978-1983
1. Crédits à l'investissement	638	1.268	1.322	2.576	2.598	894	9.296
dont							
1.1. Crédits d'équipement	598	588	338	541	461	565	3.091
1.2. Prêts spéciaux à taux réduit à la sidérurgie	—	—	—	1.211	500	—	1.711
1.3. Prêts à long terme	40	585	903	824	1.487	248	4.087
1.4. Prêts CECA	—	95	81	—	75	47	298
1.5. Prêts participatifs	—	—	—	—	75	—	75
1.6. Prêts à l'innovation	—	—	—	—	—	34	34
2. Crédits à l'exportation	210	816	378	730	452	179	2.765
3. Participations	268	2	—	100	5	216	591
4. Total des opérations décidées	1.116	2.086	1.700	3.406	3.055	1.289	12.652

Extrait du Rapport et Bilan 1983 de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement.

La restructuration de l'ARBED

Au niveau des structures de la Société et du groupe ARBED trois événements majeurs ont marqué l'exercice révolu ainsi que les premiers mois de l'année en cours :

- le remaniement du plan industriel luxembourgeois et les accords de coopération conclus entre l'ARBED et sa filiale SIDMAR avec la société belge COCKERILL SAMBRE ;
- la « solution globale » négociée avec les pouvoirs publics ouest-allemands en vue de la restructuration de l'ensemble du patrimoine industriel de l'ARBED en RFA ;
- La restructuration financière de la société.

1. Nouveau plan industriel et synergies avec COCKERILL SAMBRE

Dans le rapport sur l'exercice 1982, on a annoncé des remaniements importants du plan de restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise.

Le plan remanié avait pour objectif la consolidation de l'outil de production de la sidérurgie en vue d'une production moyenne de 3,1 millions t/an de laminés finis, avec maintien intégral de la palette des produits.

Cet objectif se présentait sous deux aspects :

- un aspect « marché » visant à orienter la qualité des produits d'après celle des concurrents les plus performants ;
- un aspect « production » visant à concentrer celle-ci sur les installations les plus productives.

Pour ce qui est du premier aspect, la qualité des produits, il convient de rappeler qu'aucune difficulté majeure ne se présentait dans le domaine de la phase liquide. Par contre, dans le domaine des laminoirs, la qualité du produit plat à chaud et à froid continuait de poser un problème d'envergure.

Quant au second aspect, la concentration de la production, elle exigeait, au stade de la phase liquide, l'arrêt des hauts fourneaux et de l'aciérie de l'usine de Dudelange, tandis que les mesures à prendre dans le domaine des laminoirs étaient à voir en rapport avec les synergies négociées avec COCKERILL SAMBRE.

Sous les contraintes de procédure et de délais du code des aides de la CEE, un premier plan remanié avait été notifié à la Commission le 31 mars 1983. Ce plan prévoyait notamment :

- la concentration de la production de fonte et d'acier sur le bassin d'Esch/Differdange ;
- la modernisation des trains lourds d'Esch-Belval ;
- la modernisation du laminoir à froid de Dudelange ;
- la modernisation du laminoir à chaud de cette même usine.

Le total des investissements portait sur un montant de FLUX 12 milliards à répartir sur cinq ans.

Après la notification de ce plan, deux importants faits nouveaux sont intervenus :

- Dans sa décision du 29 juin 1983, la Commission CE a soumis l'octroi des aides à la sidérurgie luxembourgeoise à la condition qu'une réduction de capacité supplémentaire de 410.000 t/an soit réalisée.
- Le plan de restructuration de COCKERILL SAMBRE, établi par M. Gandois, a suggéré comme solution possible un élargissement des accords de synergie avec l'ARBED.

Le premier de ces faits obligeait la sidérurgie luxembourgeoise à revoir de toute façon son plan de restructuration ; le second lui offrait la possibilité de trouver une solution plus favorable pour le problème du produit plat à chaud.

Après des études très détaillées, l'ARBED a communiqué à la tripartite « Sidérurgie », dans sa réunion du 14 novembre 1983, une actualisation du plan de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise. Ce plan actualisé maintient les trois premiers volets du plan initial, à savoir la concentration de la phase liquide, la modernisation des trains lourds et la modernisation du laminoir à froid. Il prévoit, par contre, une toute autre solution pour la restructuration dans le domaine des produits plats à chaud.

Celle-ci consiste essentiellement à **arrêter toute la ligne de laminage à chaud de Dudelange** — dont notamment la cage à chaud « Steckel » — et à réserver une capacité de laminage égale à celle du « Steckel », c'est-à-dire 745.000 t/an, sur le train à larges bandes à chaud de CARLAM, à Charleroi, un des plus modernes d'Europe. Cette solution présente des avantages considérables en permettant :

- de ramener les dépenses d'investissement pendant les 4 années à venir de leur montant prévu de FLUX 3 milliards par an à FLUX 2 milliards par an ;
- d'alimenter le laminoir à froid de Dudelange avec un produit plat à chaud de meilleure qualité (aux points de vue des tolérances et des surfaces) que celle qui eût été réalisable sur le « Steckel », même en cas de modernisation ;
- d'assurer une meilleure occupation au train à fil d'Esch-Schiffange, grâce à la contrepartie offerte par COCKERILL SAMBRE, qui y réserve une capacité de 250.000 t/an pour compenser l'arrêt de son train à fil de VALFIL ;
- d'assurer un taux d'utilisation plus élevé aux installations de la phase liquide par la fourniture de demi-produits à COCKERILL SAMBRE, qui prévoit d'arrêter deux aciéries, l'une à Liège et l'autre à Charleroi.

L'accord sur cette base avec COCKERILL SAMBRE a été rendu possible, à l'avantage des deux parties, du fait de la complémentarité des installations performantes : phase liquide, trains à poutrelles et train à fil chez ARBED, train à larges bandes chez COCKERILL SAMBRE.

L'ensemble de ces effets se traduira par une amélioration sensible du résultat d'exploitation à partir de 1985.

L'accord de synergies avec COCKERILL SAMBRE a été signé le 24 janvier 1984.

Le plan de restructuration ainsi remanié a été notifié à la Commission des CE fin janvier 1984 et a été approuvé — le premier de tous les plans de la sidérurgie communautaire — le 22 février 1984.

Dans la mesure où la Société est allée au-delà des exigences de la Commission en matière de réduction des capacités et où cet excédent est mis au « crédit » de la Belgique, celui-ci devrait être récupérable pour le Luxembourg dans l'hypothèse d'une réduction supplémentaire qui serait décrétée par la Commission.

2. Restructuration en RFA

Au cours de l'année dernière, il devenait évident, compte tenu de la pression exercée par les problèmes financiers aussi bien d'ARBED Saarstahl que de diverses entreprises du secteur des tréfileries, qu'une restructuration profonde des participations de l'ARBED en République Fédérale d'Allemagne était inévitable.

Etant donné que les mesures nécessaires à cette restructuration s'étendent à tous les domaines, c.-à-d. le droit des sociétés, les contextes financier, commercial et industriel, et que les divers aspects sont intimement liés entre eux, l'ARBED a présenté en juin 1983 une proposition-cadre résumant l'ensemble des problèmes dans une « solution globale ».

Le but de cette proposition de « solution globale » était d'assurer qu'il soit tenu compte des préoccupations prioritaires suivantes :

- du point de vue allemand, la réussite du concept de restructuration d'ARBED Saarstahl, grâce à la consolidation du secteur de la transformation du fil en aval ;
- du point de vue luxembourgeois, une délimitation claire du risque financier actuel et futur d'ARBED S.A., par rapport à la partie allemande du groupe ;
- du point de vue de l'ARBED en tant que groupe, le maintien d'une cohésion aussi large que possible aux niveaux industriel et commercial.

La « solution globale » comprend d'abord un **remaniement des liaisons financières** des sociétés du groupe ARBED en RFA afin de mettre en concordance les responsabilités financières et les liaisons industrielles.

Dans le volet financier de la « solution globale », la contribution de l'ARBED est à présent exactement délimitée. Elle exclut notamment tout nouveau flux financier vers la RFA. Par contre, il est prévu de faire certains apports de créances pour contribuer à la restructuration des bilans des sociétés concernées.

Les autres parties de la « solution globale » concernent l'approvisionnement des tréfileries, la vente des produits tréfilés et l'apport de la division de St.-Ingbert (Sarre) à TechnoARBED.

Il convient de signaler par ailleurs qu'ARBED Saarstahl reprendra toute la responsabilité financière du secteur de la transformation en RFA et que l'ARBED concédera pour un prix symbolique, aux gouverne-

ments de Bonn et de Sarrebruck une option sur 76 % de la participation dans ARBED Saarstahl.

Au niveau politique, un accord a été conclu entre les gouvernements concernés au sujet de cette proposition élaborée en commun par l'ARBED et sa filiale ARBED Saarstahl.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le projet d'accord global n'était pas encore définitivement signé par toutes les parties concernées.

3. Restructuration financière

L'exercice 1983 a été marqué par une prise de conscience de la part des principaux interlocuteurs de l'ARBED qui se sont rendus compte de la nécessité de prendre des mesures énergiques en présence de la situation financière de la Société, sous peine de voir ébranler le crédit de celle-ci. Cette prise de conscience a eu le mérite de replacer le débat sur la restructuration financière dans son véritable contexte et de mettre en route un plan destiné à donner à l'ARBED l'assise financière permettant de rééquilibrer son bilan et d'assainir sa situation financière.

En effet, dans la mesure où il a été confirmé que les résultats d'exploitation de la sidérurgie luxembourgeoise sont tels que sa viabilité économique est assurée, la restructuration financière vise à mettre en oeuvre les moyens que réclame le passage de la rentabilité économique à la rentabilité financière.

Pour que ce passage puisse se faire, trois conditions doivent être remplies :

- la Société doit être en mesure de faire face à ses échéances financières et notamment au remboursement des dettes à long et moyen terme qui avaient été contractées à partir de 1975 pour financer le plan de restructuration et les pertes ;
- le coût financier de la dette, y compris les pertes de change, doit diminuer afin qu'il puisse être supporté par une base industrielle réduite ;
- finalement, les grands équilibres financiers, et notamment la proportion entre fonds propres et fonds empruntés, doivent être rétablis.

La Société a défini les mesures qu'elle jugeait nécessaires au rétablissement de ces équilibres financiers et a adopté un ensemble de décisions, dont un plan d'économies draconien, permettant d'avancer le plus rapidement possible dans la bonne direction. D'autre part, les discussions sur la définition d'un plan de restructuration financière ont été entamées par la Conférence tripartite dès la fin du 1^{er} trimestre 1983. Parallèlement, le Gouvernement a mandaté un consultant international, M. André George, pour le conseiller dans les négociations qu'il souhaitait engager avec les créanciers et les actionnaires principaux de l'ARBED en vue de trouver des solutions à ce problème financier à court et à moyen terme.

L'ensemble des discussions et décisions précitées permet de conclure que l'exercice 1983 marque un virement de tendance important qui a permis d'améliorer la structure financière de l'ARBED. Les résultats les plus tangibles en ce domaine sont les suivants :

- La loi du 1^{er} juillet 1983 qui, outre la mise à disposition d'une bonification d'intérêt exceptionnelle

de FLUX 1.720 millions en 1983 et de FLUX 1.420 millions en 1984, destinée à compenser le fait que la sidérurgie n'a pu bénéficier de la législation sur les aides à l'investissement entre 1975 et 1979, a prévu la possibilité pour l'Etat de souscrire à des obligations convertibles pour un montant de FLUX 2.500 millions et de racheter à l'ARBED une partie de sa participation dans SIDMAR pour un montant de FLUX 2.500 millions également. Ces mesures ont été rapidement mises en oeuvre par le Gouvernement, la restructuration financière étant engagée dès la fin de l'exercice. En convertissant immédiatement les obligations souscrites, l'Etat luxembourgeois est devenu, en décembre 1983, l'actionnaire le plus important de la Société, avec une participation de 24,5 % dans le capital social.

— **Un ensemble d'accords avec les trois principales banques de l'ARBED et l'Etat**, qui a scellé la volonté des instituts financiers luxembourgeois de participer au redressement de la Société. Ces accords, qui règlent la collaboration qui doit régner entre l'ARBED et ses banques, ont permis d'alléger le problème de l'endettement à court terme de l'entreprise par la transformation de crédits à court terme en obligations convertibles subordonnées pour un montant total de 5 milliards, dont 2,4 milliards n'ont pu être réalisés qu'à la fin de janvier 1984, après autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire de l'ARBED du 25 janvier dernier. La souscription de ces obligations convertibles a été assortie d'une concession en matière de taux d'intérêt de la part des banques, qui aura son impact sur la charge financière de la Société jusque fin 1985. En outre, les banques ont donné leur accord de mettre à la disposition des prêts supplémentaires à moyen terme à concurrence de FLUX 1.200 millions, partiellement garantis par l'Etat.

Il est prévu qu'un certain nombre d'autres banques, luxembourgeoises et étrangères, participent à cet accord, fût-ce de façon plus modeste.

— **Des décisions du Comité de Direction de l'ARBED** qui ont soit permis de diminuer les charges d'exploitation et les charges financières, soit contribué à améliorer la structure bilantaire. Parmi celles-ci on peut citer l'étude ALFA, destinée à améliorer le fonctionnement administratif de l'entreprise, la réalisation importante d'actifs immobiliers et de participations non-indispensables à l'exploitation, des mesures incisives de rationalisation dans les usines, ainsi que les négociations globales en Belgique et en Allemagne relatives à une révision des relations industrielles et financières avec les filiales de l'ARBED.

Les résultats obtenus à la suite de tous ces efforts sont encourageants. Les résultats d'exploitation sont excellents, les fonds propres et assimilés ont pu être regarnis, grâce aux mesures prises par le gouvernement et les banques, et l'endettement total a pu être diminué de quelque 4 milliards de francs.

Pour toutes ces raisons, l'année 1983 marque un tournant décisif dans l'histoire récente de la Société. Tout permet de penser que cette évolution se poursuivra en 1984, année au cours de laquelle les mesures de restructuration entreprises porteront tous leurs

effets. Par ailleurs, on espère que la restructuration du bilan pourra être complétée par une nouvelle augmentation des fonds propres, par l'élimination des charges dues aux filiales allemandes et par une diminution supplémentaire de l'endettement, grâce à l'excédent du cash flow sur les dépenses d'investissement. Il conviendra cependant de rester vigilant, car le problème de la charge financière, excessive par rapport au volume de la production, demeure réel. En effet, un coût financier disproportionné aurait un impact négatif sur le résultat et par là sur les fonds propres dont la reconstitution obtenue en 1983 et 1984 risquerait de s'avérer passagère. Dès lors, si la restructuration financière a été fermement engagée en 1983 et s'il est probable qu'une nouvelle étape importante sera franchie en 1984, tous les partenaires engagés devront veiller à ce que l'oeuvre entreprise puisse être réalisée définitivement à l'horizon 1985.

*

Rappelons ici que la Commission de la CEE a autorisé le 4 juin 1984 des accords de spécialisation pour les produits sidérurgiques entre ARBED S.A. et Cockerill-Sambre S.A.

Nous reproduisons ci-après le texte publié à ce sujet le 4 juin par le groupe du porte-parole de la Commission.

La Commission a autorisé, au titre de l'article 65 du traité CECA, des accords passés entre ARBED S.A., Luxembourg, et Cockerill-Sambre S.A. Seraing portant sur la rationalisation et la spécialisation de leur production d'une série de produits sidérurgiques plats et longs.

Les accords définissent les secteurs de produits dans lesquels l'une ou l'autre des parties est particulièrement efficiente et joue un rôle de premier plan. C'est dans ce cadre que les parties conviennent de rationaliser leurs installations de production et d'échanger un certain tonnage de production afin d'améliorer l'utilisation des installations. Les parties conviennent également de coordonner leurs politiques d'investissements à moyen et à long terme afin d'éviter les doubles emplois et les surcapacités. Les accords envisagent également la mise sur pied d'une coopération commerciale entre les parties sous une forme qui reste à décider ; la Commission prendra une décision distincte sur les aspects commerciaux lorsque des propositions précises lui auront été soumises.

L'étude de ces accords de spécialisation montre qu'ils devraient apporter une contribution valable à la restructuration de la sidérurgie. Ils prévoient des réductions de capacité, l'amélioration de l'utilisation des installations et de leur rendement, et évitent les doubles emplois en matière d'investissements. Les accords devraient donc contribuer à une amélioration notable dans la production, tout en n'étant pas plus restrictifs qu'il n'est nécessaire à cet effet ; de plus, ils n'empêcheront pas que les produits en cause continuent à faire l'objet d'une concurrence effective.

Dans un premier temps, les accords ont été autorisés pour une période de dix ans.

Extrait des rapports sur l'exercice 1983 de l'ARBED.

Le Grand-Duché de Luxembourg et ses immigrés

L'ancien directeur de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Carlo Hemmer a dit cette phrase qui est devenu célèbre : « Le Luxembourg est le don du fer comme l'Égypte est le don du Nil ». Dans le même ordre d'idées, on pourrait ajouter la sentence suivante : « C'est aux étrangers, aux travailleurs immigrants que le Luxembourg et ses habitants doivent leur aisance ».

Historique

Si l'on devait écrire l'histoire de l'immigration luxembourgeoise de l'époque contemporaine, époque qui d'après les manuels d'histoire générale commence en 1815, on devrait faire état de deux césures très nettes, dont la première est due à la guerre franco-allemande de 1870-71, suivie de l'entrée du Luxembourg au « Zollverein ». Ce rattachement économique à l'union douanière allemande eut comme conséquence le démarrage et le développement foudroyant de la sidérurgie et de l'industrie du fer au Luxembourg, industrie qui allait prendre au cours du siècle suivant une importance beaucoup plus grande que celle des autres secteurs.

Jusqu'à cette époque-là, le Grand-Duché était un pays pauvre, un pays tellement pauvre, qu'au cours des premiers trois quarts du 19^e siècle, une bonne partie de la population devait émigrer pour ne pas mourir de faim.

Avec le développement fulgurant de l'industrie sidérurgique, cela allait changer du jour au lendemain.

En effet, le pays d'émigration se transforma en pays d'immigration comme le démontre le tableau suivant :

Les étrangers au Luxembourg

Année	Population totale	Population étrangère	Pourcentage d'étrangers
1871	204.028	5.872	2,88 %
1875	204.606	5.895	2,88 %
1880	210.507	12.543	5,96 %
1885	214.633	16.149	7,52 %
1895	217.716	20.026	9,20 %
1900	235.954	28.998	12,30 %
1905	246.455	32.339	13,10 %
1910	259.891	39.723	15,30 %
1922	260.767	33.436	12,80 %
1927	285.524	48.333	16,90 %
1930	299.993	55.831	18,60 %
1935	296.913	38.369	12,90 %
1947	290.992	29.142	10,00 %
1960	314.889	41.515	13,20 %
1966	334.790	56.733	16,90 %
1970	339.812	62.804	18,50 %
1979	363.661	92.063	25,30 %
1982	365.500	95.900	26,00 %

Ces statistiques nous apprennent donc que l'immigration luxembourgeoise a commencé vers l'année 1875. Les premiers étrangers à venir dans notre pays

étaient des ouvriers allemands, des ouvriers qualifiés qui venaient ou que les « seigneurs des fonderies », comme on les appelait à l'époque, faisaient venir pour construire et faire démarrer les hauts fourneaux.

Pendant une vingtaine d'années, c'est-à-dire jusque vers 1892, les Allemands furent les seuls immigrants de notre pays. A partir de 1892, les Italiens commencèrent à venir, mais les Allemands sont restés en majorité jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

Avec l'arrivée des premiers ouvriers italiens commença à se profiler un modèle migratoire qui allait durer jusqu'à la fin des années 50, début des années 60 de notre siècle (deuxième césure).

Ce modèle migratoire présentait les particularités suivantes :

- affaire patronale
- grand revirement (départs massifs lors des premiers signes de crise)
- embauches massives
- hommes seuls (jeunes adultes)
- contrats de travail de courte durée, donc très précaires
- marginalisation sociale
- concentration autour des villes sidérurgiques du sud-ouest du pays (bassin minier).

Ce modèle fonctionnait sans grandes altérations, mais avec des fluctuations dues à la conjoncture et aux deux guerres mondiales.

Entre 1956 et 1960, les premiers signes de crise de ce modèle apparurent. En effet, cette époque connut un phénomène de retours massifs qui pour la première fois n'étaient pas l'effet d'une crise.

L'industrialisation et la création d'emplois dans certaines régions d'Italie étaient une des causes du départ des Italiens. Le manque de logements (ils ne pouvaient se faire rejoindre par leur famille) en était une autre.

Cette période de départs a coïncidé dans notre pays avec la venue sur le marché de l'emploi des générations faiblement représentées nées pendant et après la deuxième guerre mondiale. Le Luxembourg n'a pas connu le « boom » des naissances généralement observé après les guerres.

Ces phénomènes, auxquels se sont ajoutées des époques de haute conjoncture ont eu pour effet un manque de main-d'oeuvre qui a pu être comblé d'abord par la venue des Espagnols et des Yougoslaves et finalement par celle des Portugais, de sorte que notre pays a enregistré un pourcentage d'étrangers jamais atteint et qui n'est dépassé par aucun autre pays de l'Europe, excepté le Liechtenstein.

Actuellement, notre population totale se chiffre à ± 366.000 habitants, dont environ 96.000 sont des étrangers, soit un pourcentage de plus de 26%. En 1981, les étrangers se répartissaient comme suit :

Portugais	env. 30.000	Belges	env. 8.000
Italiens	env. 23.000	Espagnols	env. 2.000
Français	env. 12.000	Yougoslaves	env. 1.500
Allemands	env. 9.000		

Ce chiffre n'inclut pas les frontaliers. Leur nombre peut être évalué à environ 13.800. Ils viennent en majeure partie de la Belgique et de la Lorraine. Du point de vue économique, l'effectif de nos étrangers dépasse donc largement 100.000 unités et force est de constater que plus que dans n'importe quel autre pays de l'Europe, la présence au Luxembourg du travailleur immigré est un phénomène structurel et non plus conjoncturel. Même en temps de crise, en temps de chômage, l'économie luxembourgeoise a besoin du travailleur étranger et chez nous, la question du rapatriement ne se pose actuellement pas.

Politique d'immigration

Avant d'exposer les mesures spéciales en faveur de l'intégration des étrangers, je voudrais relever que le travailleur immigré et sa famille résidant au Luxembourg sont placés sur un pied d'égalité absolue avec le travailleur autochtone et sa famille en ce qui concerne la législation du travail et la sécurité sociale.

Dès le début des années 60, lorsque le modèle migratoire ne fonctionna plus si bien, les responsables politiques ont constaté que la présence du travailleur immigré mais aussi de sa famille était devenue doublement nécessaire tant sur le marché de l'emploi que sur le plan démographique, et que développement tant économique que démographique et immigration sont intimement liés au Luxembourg.

Une croissance économique satisfaisante exige, en effet, un développement et un rajeunissement soutenu de la population active qui ne peuvent être atteints que par une politique d'encouragement de la natalité moyennant l'immigration, alors que la marge d'action en matière démographique reste assez faible à court et à moyen terme parmi la population autochtone, les causes de la dénatalité étant d'ordre psychologique, sociologique et autres.

C'est sous cet angle qu'il faut voir et comprendre les mesures successives prises dès le début des années 60 tant par le Gouvernement que par les autorités locales, sur le plan général de l'action sociale en faveur des immigrés et plus particulièrement en vue de résoudre les problèmes de la deuxième génération. Cette politique de fuite en avant, se traduisant par une action hardie d'intégration sociale des immigrés, fut appuyée dès le début et sans réserves par les représentants parlementaires de toutes les tendances politiques, les syndicats ouvriers, la presse et par une très large majorité de l'opinion publique.

Différentes de ces mesures sortent du cadre ordinaire de celle prises sur le même plan par les autres pays membres de la C.E., à tel point qu'elles méritent d'être relevées.

En 1963, déjà, la libre admission de la famille (regroupement familial) succède à l'ancien système d'admission limitée. Les seules conditions requises pour le regroupement familial sont l'existence d'un emploi stable et la présence d'un logement convenable.

En 1964, le Luxembourg, en tant que premier pays de la C.E., prend l'initiative de créer un service d'assistance aux immigrants. En 1972, le Luxembourg institutionnalise l'action sociale en faveur des immigrants en créant le Service de l'Immigration.

Enfin, en 1975 et 1976, deux conférences nationales de l'immigration instaurent le dialogue entre autochtones et immigrés, et une loi de 1977 introduit ce dialogue sur le plan national par la création du Conseil national de l'Immigration où indigènes et allogènes sont appelés à discuter des problèmes en commun et à donner leur avis sur tous les problèmes concernant l'immigration, les immigrés et leur insertion.

Finalement, en 1983, la Chambre des Députés prend une résolution en matière d'immigration-éducation invitant le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir aux enfants d'immigrés (deuxième génération) les mêmes chances au moment de l'entrée sur le marché de l'emploi qu'aux enfants luxembourgeois.

D'autres mesures ont été prises dans d'autres domaines, comme par exemple : naturalisation, entrée et séjour des travailleurs immigrants, accords de main-d'oeuvre, de sécurité sociale et culturels. Outre ces mesures officielles, il ne faut pas oublier le travail fait par les mass-media, les efforts des associations, des syndicats ouvriers, de la commission diocésaine pour l'immigration et d'autres organismes. Il faut y ajouter le travail journalier du Service de l'Immigration.

Adaptation, intégration et assimilation des immigrés

Après avoir examiné toutes ces mesures pour faciliter l'intégration, nous devons nous poser plusieurs questions. L'intégration, l'assimilation des étrangers, venus en si grand nombre chez nous, a-t-elle fait des progrès ou non ?

Les étrangers sont-ils acceptés en amis ou en égaux ou vivent-ils en simple juxtaposition avec nous, ou sont-ils rejetés par nous, Luxembourgeois, pourtant connus pour des Européens par excellence ?

Le fait que je pourrais continuer à poser des questions analogues montre la complexité du problème, qui est encore accrue par le fait que nos pays voisins connaissent actuellement des mouvements de xénophobie et de racisme et que diverses associations d'immigrés ou de soutien aux immigrés réclament le droit de vote pour les immigrés au niveau communal.

Si nous considérons les immigrés venus avant la dernière guerre mondiale, nous pouvons affirmer, sans faute, qu'ils sont assimilés complètement et qu'ils sont devenus de bons Luxembourgeois. Il en est de même des deuxième et troisième générations.

Pour ceux qui sont venus massivement pendant les années 60 et 70, la question reste en suspens.

Pourtant, nous pouvons considérer l'absence de conflits majeurs comme une preuve d'intégration réussie. Cette absence de conflits, cette réussite, est sans doute due en grande partie aux mesures prises dès le début des années 60.

Certaines de ces mesures sont le résultat d'un véritable travail de pionnier et portent actuellement encore leurs fruits. L'attitude positive des milieux officiels a eu, sans nul doute, une influence positive sur le comportement de la population indigène vis-à-vis de la population étrangère.

Les Luxembourgeois ne sont pas fort choqués par le mode de vie différent des immigrés, ni par les mani-

festations parfois trop bruyantes des méridionaux. L'impression règne un peu partout que le travail fait par l'immigré doit être apprécié et que souvent, il exécute des travaux que le Luxembourgeois ne voudrait plus faire. Le comportement de la population luxembourgeoise est en général correct, pour ne pas dire compréhensif. La coexistence avec l'élément étranger peut être qualifiée davantage de mariage de raison que de mariage d'amour.

La coexistence pacifique et sans conflits avec les immigrés est sans doute due à d'autres éléments dont quelques-uns trouvent leur source dans notre subconscient et qui jouent en faveur de l'acceptation de l'étranger. Je voudrais citer certains de ces éléments sans trop entrer dans les détails.

Il y a d'abord nos antécédents ethniques et historiques. Les Luxembourgeois d'aujourd'hui ne constituent pas une population homogène. La population de notre territoire actuel a toujours été une population frontalière, une population composée de ressortissants des pays voisins, et non un groupe ethnique homogène. Dans le cours de l'histoire, notre territoire a été peuplé de Trévires, de Belges, de Romains, de Francs, d'Espagnols, d'Autrichiens, de Français, présences qui ont fait de nous ce que nous sommes. Pourquoi alors n'accepterions-nous pas les Italiens et les Portugais avec tout ce qu'ils peuvent nous apporter ?

Dans le domaine culturel, le Luxembourg offre des conditions favorables pour ne pas dire exceptionnelles. Géographiquement, notre pays est situé entre deux grands pays à cultures différentes. Entre ces deux cultures a pu se développer la culture luxembourgeoise. La principale caractéristique de cette culture, le refus de ne boire qu'à une seule source, permet au Luxembourgeois de s'ouvrir à l'étranger, surtout quand il est porteur d'une de ces cultures.

La garantie du sentiment national, de l'identité culturelle luxembourgeoise est son trilinguisme, avec comme pilier principal la langue luxembourgeoise. Ce plurilinguisme est un de nos principaux atouts pour l'intégration et l'assimilation des étrangers et nous permet d'entrer en contact avec lui et de le comprendre.

La grande majorité des Luxembourgeois sont de religion catholique ; il en est de même de la quasi-totalité des immigrés. Dans ce domaine, le risque de conflit est donc pratiquement inexistant d'autant plus que le principe fondamental de cette religion est d'aimer son prochain comme soi-même.

Enfin, il y a l'immigration elle-même. Le Luxembourg est un pays d'immigration depuis plus d'un siècle. Ses habitants sont habitués à voir chez eux un nombre élevé d'étrangers et ils sont parfaitement conscients de l'intérêt vital pour eux de cette présence massive tant dans le domaine économique que dans le domaine démographique.

Tous ces éléments, et il y en a d'autres, ont certainement contribué à ce que notre pays ne connaisse pas de conflits majeurs, de flambées de xénophobie et de racisme.

Cette situation peut nous donner bonne conscience, mais ne nous réjouissons pas trop vite. En effet, des slogans du type « Chaque chômeur est un étranger de trop » se répandent à l'heure actuelle.

Sans doute, ont-ils inspirés par des mouvements naissants de xénophobie et de racisme dans nos pays voisins ainsi que par la crise économique et le chômage, dont notre pays n'est pas épargné non plus.

Cette situation nouvelle n'est pas à prendre à la légère, d'autant que nous savons que notre subconscient recèle des éléments négatifs, des éléments psychologiques d'antan qui peuvent jouer au moment propice.

Je pense surtout à notre situation géographique et à l'histoire de notre pays. Nous ne devons pas oublier qu'au cours des siècles passés et à cause de sa situation géographique, notre pays a été souvent dévasté par des incursions et des passages d'armées étrangères. Je pense également aux diverses dominations étrangères dont la dernière remonte à quarante ans. Il est fort compréhensible que les épreuves subies ont fait naître chez les Luxembourgeois un réflexe de vigilance, de méfiance, d'opposition à l'étranger.

Je pense à nos données sociologiques. Les Luxembourgeois d'aujourd'hui sont presque tous issus d'un modeste milieu agricole, artisanal, milieu caractérisé un peu partout par la méfiance, l'appréhension, le manque de tolérance à l'égard de l'étranger, du nouveau, de l'autre. Il en est de même, et peut-être à un degré plus élevé, pour la grande majorité de nos immigrés.

Je pense à l'immigration elle-même qui, en temps normaux, fait naître un complexe de supériorité vis-à-vis de ceux qui font les travaux pénibles et qui, en temps de crise, fait naître des sentiments de concurrence et de jalousie.

Tous ces facteurs, tous ces éléments nous montrent à l'évidence qu'il est impossible de donner une réponse positive ou négative en ce qui concerne l'intégration de nos immigrés. A mon avis, tout comme pour les premiers immigrés venus dès le début du siècle il faut attendre la deuxième et surtout la troisième génération pour assister à l'assimilation complète des immigrés.

Vers une insertion complète de l'immigré

Le Luxembourg a choisi l'immigration pour résoudre ses problèmes de marché du travail et de démographie. C'était peut-être le seul choix possible en raison de sa démographie désastreuse. Il en a été de même pour les pays fournisseurs de main-d'oeuvre qui ont choisi l'émigration pour résoudre leurs problèmes économiques et sociaux.

La note salée de cette solution (de facilité) sera présentée aux uns et aux autres, c'est-à-dire aux Luxembourgeois et à ses immigrés, sinon à la première, certainement aux deuxième et troisième générations. Les Luxembourgeois doivent consentir des efforts financiers énormes en matière de logement et de formation professionnelle des étrangers des deuxième et troisième générations pour offrir à ces jeunes, au moment de leur entrée sur le marché de l'emploi, les mêmes chances de départ qu'aux autochtones. Quant à ces jeunes étrangers, ils doivent, individuellement faire des efforts presque surhumains pour réussir dans notre système scolaire trilingue combien difficile.

Il est de notre devoir de les aider dans cette tâche en leur offrant les meilleures conditions matérielles et sociales possibles. C'est un pari qu'il faut gagner,

sinon ces jeunes étrangers resteront marginalisés pendant toute leur vie, marginalisation qui peut donner naissance à des conflits sociaux. Et le conflit Talbot, en France, a démontré une fois de plus, combien facile est le passage du conflit social au conflit racial.

La solution de facilité qu'a été l'immigration pour résoudre certains de nos problèmes nous a entraînés dans un cercle vicieux l'immigration appelle une nouvelle immigration. Nous devons mettre à profit cette période de crise pour battre en brèche cette situation et pour réduire la dépendance du pays à l'égard de l'immigration. Espérons que la crise économique nous aidera. Si le chômage augmente, il se peut que les Luxembourgeois changent de mentalité et acceptent de nouveau de faire leurs travaux pénibles. Une revalorisation de ces tâches favoriserait sans doute ce changement de mentalité.

Selon certains historiens et sociologues, la dénatalité est un des effets de l'aisance d'un pays et de ses habitants. Si la crise économique actuelle s'aggrave et porte davantage atteinte à notre aisance, il se pourrait qu'elle ait un effet secondaire bénéfique pour notre pays en ce sens que notre pays connaîtrait à nouveau un taux de natalité croissant.

En attendant ces effets, peut-être en vain, nous devons continuer nos efforts pour mener à bien l'intégration de nos immigrés, et plus particulièrement des deuxième et troisième générations.

Pour ce faire, nos immigrés et nous-mêmes devons nous démettre de certains clichés, certains stéréotypes. Nous devons nous rendre compte que le mythe du retour transmis par leurs parents n'existe plus pour ces jeunes qui ne sont plus un phénomène conjoncturel de notre société, des citoyens à part entière.

C'est pourquoi, il n'est pas opportun, à mon avis, de faire droit à toutes les revendications de particularisme des étrangers, surtout en matière de maintien des liens culturels, qui est devenu un slogan à la mode.

Souvent, on compare ces jeunes à une génération assise entre deux chaises. En mettant trop l'accent sur le maintien des liens culturels, on prolonge cette situation instable, incertaine. En plus, comment maintenir des liens culturels, comment maintenir une chose qui n'existe pas, car l'adaptation à une culture (en l'occurrence la culture du pays d'origine) ne peut réellement s'opérer que dans le milieu authentique, c'est-à-dire dans le cas de ces jeunes en Italie, au Portugal.

Une insertion complète de l'immigré sera l'aboutissement de progrès réalisés dans tous les domaines.

*

Extrait de la publication « Benelux », 1, 1984). Article de Monsieur G. Raus, Commissaire à l'immigration au Ministère de la Famille à Luxembourg.

Le Port de Mertert en 1983

En 1983, l'évolution de la situation économique internationale était placée sous le signe d'une certaine reprise : ainsi la plupart des pays de l'OCDE ont vu augmenter leur production industrielle dans des proportions parfois importantes. Le Grand-Duché de Luxembourg, grâce surtout à un quatrième trimestre très performant, a réussi lui-aussi à renverser la tendance : en 1983, la production industrielle luxembourgeoise a dépassé de 1,1 % celle de l'année précédente. Par contre la production d'acier brut est restée en recul de 6,2 % par rapport au niveau de 1982.

En dépit de cette évolution économique indigène plutôt hétérogène, le port de Mertert a pu poursuivre l'expansion de son trafic amorcée en 1982. Les transbordements ont atteint 1.711.000 t en 1983, ce qui représente une augmentation de plus de 138.000 t ou 8,8 % par rapport à l'année précédente où ils s'étaient situés à 1.572.000 t.

Les bénéfices de la Société du Port Fluvial de Mertert S.A. ont atteint eux-aussi un niveau satisfaisant avec 9,6 millions de francs. Ils sont toutefois en baisse par rapport à 1982 (12,4 millions de francs) suite principalement au niveau des taux d'intérêt pour le franc belge, qui a entraîné une baisse de la rémunération des capitaux propres de la société de l'ordre de 2,2 millions de francs. Par contre, les recettes en provenance des péages portuaires ont connu un léger

accroissement du fait de la reprise de l'activité portuaire, ce qui a permis à la société de renoncer, pour la septième année consécutive, à une adaptation du niveau des péages au taux de l'inflation.

Analyse du trafic portuaire

L'on notera tout d'abord, d'après le tableau qui suit, que l'expansion du trafic portuaire en 1983 résulte de l'augmentation des tonnages tant exportés (10,0 %) qu'importés (+ 7,4 %).

Toutefois, le fait le plus marquant consiste dans la croissance des produits sidérurgiques : les exportations et les importations confondues ont atteint 791.808 t, soit une augmentation de 85.596 t ou de 12 % en comparaison avec 1982. Ces résultats se situent au-delà de ce que l'on pouvait escompter, compte tenu de l'évolution générale du secteur en question dans notre pays ainsi que dans les régions limitrophes.

Il est vrai aussi que les tonnages sidérurgiques transitant par Mertert avaient considérablement baissé il y a quelques années : en 1981 par exemple, leur total (exportations et importations confondues) était retombé à 601.221 t, ce qui ne représentait plus que 39,1 % du trafic portuaire total. En 1982, ces tonnages sont remontés à 706.212 t pour passer en 1983, comme nous l'avons vu plus haut, à 791.808 t, ce qui représente à nouveau 46,3 % du tonnage portuaire total.

Trafic portuaire par produits en 1983

	1983	1982	diff. %
Tonnage total	1.711.118	1.572.492	+ 8,8
dont exportations	937.671	852.541	+ 10,0
importations	773.447	719.951	+ 7,4
Exportations	1983	1982	diff. %
produits sidérurgiques	653.985	598.194	+ 9,3
dont: - laminés et demi-produits	167.770	213.964	- 21,6
- laitier de haut fourneau	413.562	332.923	+ 24,2
- divers	72.653	51.307	+ 41,6
dolomie	60.103	79.901	- 24,8
clinker	210.849	155.090	+ 35,9
produits agricoles	9.806	12.507	- 21,6
divers	2.928	6.849	- 57,2
Importations	1983	1982	diff. %
produits sidérurgiques	137.823	108.018	+ 27,6
dont: - matières premières	121.804	107.151	+ 13,7
- produits finis et demi-produits	16.019	867	
charbon, coke etc.	439.548	440.474	- 0,2
produits pétroliers	80.753	69.529	+ 16,1
matériaux de construction	76.659	59.727	+ 28,3
produits agricoles	27.268	28.738	- 5,1
divers	11.396	13.465	- 15,4
	1983	1982	diff. %
Nombre de bateaux	1.767	1.497	+ 18,0
dont chargés	950	801	+ 18,6
déchargés	817 x	696	+ 17,4

x dont 291 ont repris un chargement

Ce bon résultat d'ensemble de 1983 pour les produits sidérurgiques s'explique essentiellement par la croissance très forte - sous l'influence de la reprise du bâtiment en Allemagne Fédérale - des exportations de laitier de haut fourneau (+ 80.639 t soit 24,2%) et, dans une moindre mesure, des produits sidérurgiques divers, notamment des scories Thomas brutes (+ 21.346 t soit 41,6%).

Côté importations, la hausse est sensible tant pour les matières premières, notamment la ferraille et les ferro-alliages (+ 14.653 t soit 13,7%) que pour les produits et demi-produits (+ 15.152 t).

Domage que, sous les effets conjugués de l'hydraulicité mauvaise sur le Rhin et la Moselle et de la baisse des ventes sidérurgiques vers les pays d'outre-mer, les exportations de laminés et demi-produits aient accusé un recul sévère: - 46.194 t soit 21,6% entre 1982 et 1983, ce qui se situe bien au-delà de la baisse de la production. A noter d'ailleurs, qu'entre 1978 et 1983, ce dernier poste a chuté de 315.671 t à 167.770 t, ce qui représente une diminution de 147.901 t ou près de 47%.

En ce qui concerne les produits non-sidérurgiques, l'on notera à l'exportation la reprise très forte du clinker (+ 55.759 t soit 35,9%) qui devrait être également une conséquence de la reprise du bâtiment en RFA.

Par contre, la dolomie, frappée par une crise structurelle, continue sa régression (- 19.798 t soit 24,8%). Entre 1979 et 1983, ce produit est tombé de 273.745 t à 60.103 t, ce qui représente une diminution de 78%.

Côté importations, le charbon a à peu près consolidé son très fort tonnage acquis en 1982 (- 926 t soit 0,2%).

Par contre les produits pétroliers (+ 11.224 t, soit 16,1%) ont poursuivi leur redressement amorcé en 1981/82.

Enfin les matériaux de construction ont connu eux-aussi une reprise assez forte (+ 16.932 t soit 28,3%), due en très grande partie au chantier de la nouvelle autoroute Luxembourg-Trèves.

Investissement et emploi

Parmi les investissements de quelque envergure, il y a lieu de relever la mise en état et la modernisation de la bascule pour camions du port. L'ancien système de pesage mécanique a été remplacé par un équipement électronique (coût: 1.207.706,- francs).

En ce qui concerne l'emploi, l'on notera qu'il s'est maintenu à son niveau de l'année précédente: au 31 décembre, l'ensemble des sociétés du port ont occupé un total de 76 personnes, dont 57 ouvriers et 19 employés.

Trafic sur la Moselle - Transport d'approche du port

A l'écluse de Coblenz, le trafic fluvial sur la Moselle est passé de 10.201.000 t en 1982 à 9.714.000 t en 1983, ce qui représente un recul de 487.000 t ou de 4,8%. Mesuré à l'écluse de Grevenmacher, le trafic a baissé de 7.608.000 t en 1982 à 7.127.000 t en 1983, soit une diminution de 481.000 t ou de 6,3%.

Le transport d'approche du port a été assuré en 1983, tout comme en 1982, à raison de 50,6% par le rail contre 49,4% à la route.

Perspectives pour 1984

Les experts internationaux prédisent que la croissance qui s'est manifestée dans la plupart des pays de l'OCDE en 1983, se poursuivra en 1984.

En ce qui concerne notre pays, les signes sont également encourageants: la production industrielle semble avoir conservé jusqu'à présent son élan enregistré au cours du quatrième trimestre 1983. La sidérurgie luxembourgeoise a connu elle-aussi une amélioration de son niveau d'activité en ce début d'année, de sorte qu'il est permis d'envisager l'exercice 1984 sous un angle plutôt favorable.

Dès lors, le port de Mertet devrait normalement réussir à faire progresser encore ses tonnages en 1984, surtout que les deux premiers mois de l'année ont été encourageants: le trafic portuaire a augmenté de près de 30% par rapport à la période correspondante de l'exercice 1983.

*

Extrait des Rapports et bilan pour l'exercice 1983 de la Société du port fluvial de Mertet.